

octobre 2019

Frontières en évolution : La crise des déplacements de population en Afrique et ses conséquences sur la sécurité

par Wendy Williams



CENTRE D'ÉTUDES
STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique est une institution académique créée par le Département de la Défense des États-Unis en tant que forum objectif pour la recherche, la réalisation de programmes académiques et l'échange d'idées sur la sécurité en Afrique.

Frontières en évolution : La crise des déplacements de population en Afrique et ses conséquences sur la sécurité

par Wendy Williams

Centre d'études stratégiques de l'Afrique
Rapport d'analyse No. 8

Washington, DC
octobre 2019

Les opinions, conclusions et recommandations exprimées ou implicites sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du ministère de la Défense ou de tout autre organisme du gouvernement fédéral des États-Unis. Approuvé pour être distribué publiquement ; distribution illimitée.

Des parties de ce travail peuvent être citées ou reproduites sans permission, à condition que la source soit créditée.

Première impression : octobre 2019

ISSN 2164-4128 (imprimé)

ISSN 2164-4101 (version électronique)

Pour d'autres publications du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, veuillez consulter le site Internet du CESA à l'adresse suivante : <http://africacenter.org>.

CONTENU

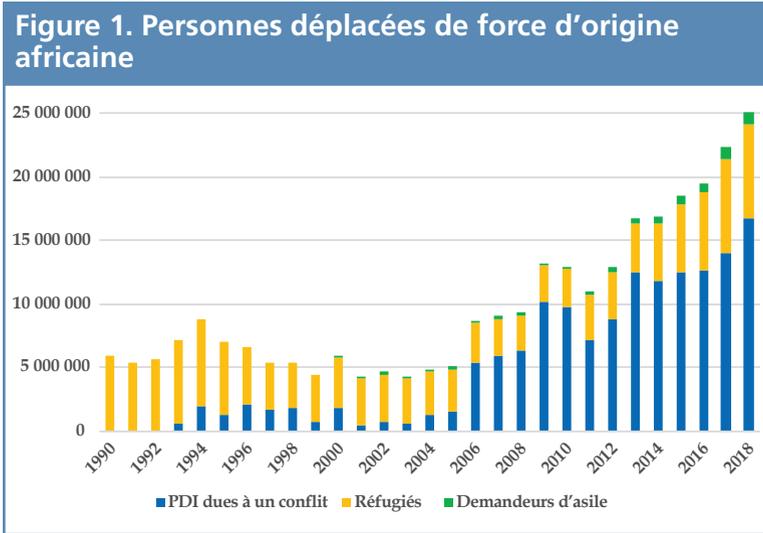
La montée des déplacements forcés	1
Facteurs de déplacement en Afrique.....	7
Facteurs immédiats	7
Les conflits non résolus perpétuent les déplacements	7
Gouvernance répressive	11
Facteurs économiques.....	15
Facteurs structurels.....	20
La croissance démographique pousse la jeunesse africaine à émigrer	20
Les pressions environnementales accélèrent davantage les déplacements	22
Menaces sécuritaires liées aux mouvements de population en Afrique.....	25
Le renforcement des réseaux criminels	25
Les coûts humains du déplacement de populations	29
Les stratégies actuelles sont insuffisantes	32
L'Union africaine : Un historique de bonnes intentions mais de mise en œuvre incohérente	33
Assistance internationale : Les objectifs à court terme s'ajoutent aux défis à long terme.....	36
Recommandations	41
Conclusion	55
Notes	56
À propos de l'auteur.....	61

LA MONTÉE DES DÉPLACEMENTS FORCÉS

Les images de réfugiés et de migrants désespérés tentant de traverser la Méditerranée de l’Afrique vers l’Europe sont devenues la définition même de la « crise de la migration africaine ». En effet, les tentatives de traversée se sont multipliées avec en moyenne, 86 000 migrants africains sans visa entrant annuellement en Europe depuis 2014.

Les migrations africaines vers l’Europe se déroulent toutefois dans le contexte d’un phénomène plus répandu de déplacement forcé. Depuis 2014, plus de 1,6 million d’Africains en moyenne ont été déplacés de force chaque année. Le nombre record de 25 millions de réfugiés africains, de personnes déplacées internes (PDI) et de demandeurs d’asile recensés en 2018 représente une augmentation de près de cinq fois par rapport à 2005 où seuls quelques 5 millions d’Africains ont été déplacés (voir Figure 1). En outre, il n’est pas largement reconnu que plus de 95% des Africains déplacés de force restent en Afrique. Les deux tiers de ce total, soit près de 17 millions de personnes, restent dans leur propre pays. La « crise migratoire » de l’Afrique est donc plus précisément une « crise des personnes déplacées ». En d’autres termes, la migration vers l’Europe n’est que la partie visible de l’iceberg du déplacement de population en Afrique.

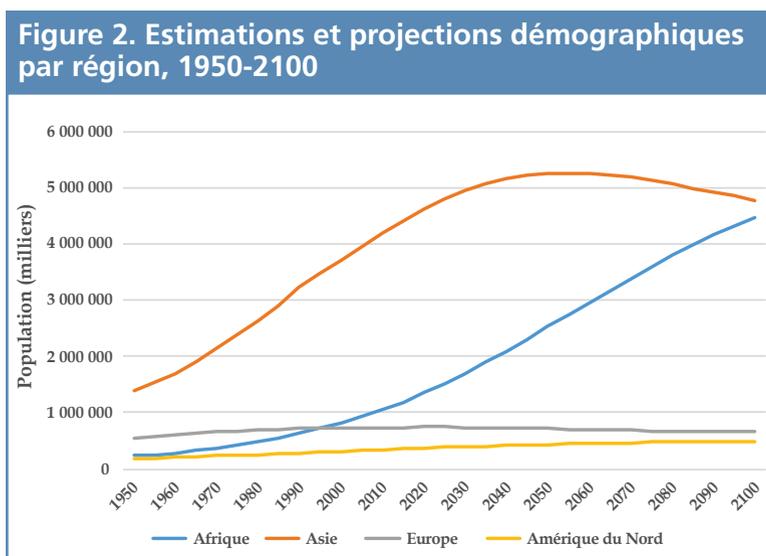
Le caractère multidimensionnel de cette crise défie toute explication. Bien qu’ils soient souvent confondus, les migrants économiques et les personnes déplacées de force réagissent à différents facteurs d’incitation et de dissuasion entraînant leur déracinement. Les migrants économiques qui tentent d’atteindre l’Europe sont généralement à la recherche d’un emploi et d’un meilleur niveau de vie. Ces personnes sont en grande partie originaires d’Afrique de l’Ouest et du Nord, en âge de travailler, célibataires, et commencent avec quelques ressources. D’autres, principalement originaires de la Corne de l’Afrique, ciblent les



Sources des données : UNHCR, IDMC

États du Golfe. Une cohorte encore plus importante de migrants économiques reste toutefois en Afrique. L'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud sont les principales destinations des migrants économiques en Afrique, compte tenu de la disponibilité relative d'opportunités d'emploi.

La crise des déplacements forcés en Afrique, cependant, fait partie d'une tendance qui s'est accélérée depuis 2005 (voir Figure 1). Environ 84% des 25 millions de personnes déplacées de force sur le continent viennent de 8 pays touchés par des conflits : le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie, le Soudan, l'Éthiopie, le Nigéria, la République centrafricaine (RCA) et le Cameroun. Ces conflits comprennent une combinaison de nouveaux conflits et de conflits en cours. L'aggravation de ces conflits a provoqué le déracinement d'un plus grand nombre de personnes. Le nombre de PDI du fait de conflits en Afrique, par exemple, a augmenté de 135% depuis 2011. Ces personnes ont généralement été contraintes de fuir leurs domiciles, généralement sans préavis. Les personnes déplacées



Sources des données : UNDESA (DAES de l'ONU)¹

de force sont souvent des ménages disposant de peu de moyens et soudainement privés de leurs moyens de subsistance.

Ces causes à court terme de la crise des déplacements sont aggravées par des facteurs structurels. La population africaine devrait doubler, passant de 1,1 milliard à plus de 2 milliards d'ici 2050 (voir Figure 2). Quelque 60% de la population actuelle de l'Afrique a moins de 25 ans, ce qui signifie que, dans un avenir proche, cette croissance démographique se poursuivra. Les pressions environnementales — sécheresse, inondations et baisse de la fertilité des sols — causés par les changements de tendances climatiques à l'échelle mondiale et des pressions foncières constituent des facteurs amplificateurs supplémentaires à long terme de la dislocation des populations.

La crise des déplacements de population en Afrique est caractérisée par un éventail d'enjeux en matière de sécurité dont les plus frappants sont les conséquences humanitaires graves. Les populations déplacées sont susceptibles à des niveaux de morbidité, de mortalité et de malnutrition plus élevés que les populations

stables. En effet, au cours de la phase aigüe du déplacement, les taux de mortalité chez les populations déplacées sont jusqu'à 60 fois plus élevés que les taux moyens de mortalité². Les principales causes de décès sont les maladies d'origine hydrique évitables, les maladies transmissibles, les infections des voies respiratoires et le paludisme. Ceux qui vivent dans des camps de déplacés sont également plus vulnérables à l'exploitation et aux abus perpétrés par les personnes qui gèrent les camps ou les communautés locales. Au fur et à mesure que la crise des déplacés prend de l'ampleur, les coûts humains s'augmentent davantage.

Le trafic de personnes est à l'origine d'un transfert de ressources des personnes vulnérables vers des réseaux criminels transnationaux, des milices, des organisations militantes et des groupes terroristes.

Les migrants économiques qui tentent de traverser la bande sahélo-saharienne vers la Méditerranée ou de transiter de la Corne de l'Afrique vers les États du Golfe ou l'Afrique du Sud sont confrontés à d'autres menaces de sécurité. Dans l'impossibilité d'accéder à des circuits de voyage sûrs et légaux, ils sont obligés d'emprunter des itinéraires « irréguliers » qui ne procurent aucune protection et coûtent jusqu'à 5 000 dollars par personne. Cette demande pour d'autres moyens de passage a créé un marché lucratif de trafic d'êtres humains en Afrique, estimé entre 550 millions et un milliard de dollars.

En plus d'un certain nombre d'entrepreneurs individuels motivés par l'appât du gain, divers réseaux criminels transnationaux ont vu le jour, ou se sont adaptés pour répondre à cette demande de marché illicite. Des groupes terroristes, notamment ceux liés aux

filiales africaines d'Al-Qaïda et de l'État islamique, ainsi que divers groupes moins connus, ont également été attirés par cette source de revenus. Dans le même temps, des facilitateurs dont l'influence s'étend de l'Afrique occidentale à l'Afrique orientale font recours à des incitations, au recrutement et à la pression pour générer une plus large « clientèle ». En effet, le trafic de personnes est à l'origine d'un transfert de ressources des personnes vulnérables vers des réseaux criminels transnationaux, des milices, des organisations militantes et des groupes terroristes, qui visent tous à affaiblir les gouvernements du continent. Les enjeux régionaux et transnationaux qui en résultent créent à leur tour davantage d'instabilité du système international.

Il y a aussi l'instabilité inhérente créée par le déracinement d'une grande portion de la population et avec elle, ses structures sociales de gouvernance ou économiques existantes. Lorsque par exemple, des commerçants et locaux sont déplacés, on constate la rupture des liens qui unissent ces communautés aux marchés, accélérant ainsi le déclin économique et empêchant la reprise. À la suite d'un conflit, les investissements ont tendance à se tarir pendant des années, voir des décennies. Selon certaines estimations, près de 2% de la population africaine a été victime de déplacements ces dernières années. La perte en potentiel humain et économique est stupéfiante. Les estimations suggèrent que 20% des enfants dans les pays touchés par un conflit ne vont pas l'école primaire – plus du double de la moyenne mondiale de 8,9%³, ce qui risque de perpétuer les coûts humains et les conséquences en matière de sécurité du déplacement des populations pour toute une génération.

Les contraintes économiques, environnementales et sociales qu'un afflux important de personnes déplacées exerce sur les communautés d'accueil créent simultanément d'énormes pressions auxquelles des gouvernements et des régions entières doivent faire face. Le nord de l'Ouganda, par exemple, a accueilli quelque

726 000 réfugiés du Soudan du Sud, et ceci dans une région comptant normalement une population de près de 1,9 million d'habitants. La persistance de la crise au Soudan du Sud présente le risque d'une escalade des effets déstabilisateurs potentiels sur le nord de l'Ouganda, une région qui fait face à son propre lot d'instabilité. Des tendances similaires peuvent être observées à la suite des crises politiques au Burundi, en RDC et en Somalie, entre autres.

En somme, l'augmentation des déplacements de populations et de la migration irrégulière en Afrique est complexe et impose d'importants coûts humains et sécuritaires. Si rien n'est fait, la tendance à la hausse ne pourra que se poursuivre. Traiter les symptômes de la crise (financement des camps de réfugiés, sécurisation des frontières, restrictions des politiques d'accueil des réfugiés ou renforcement des patrouilles de sécurité en Méditerranée) ne permettra pas d'atténuer les causes de ce phénomène. Si l'on veut remédier à la crise des déplacements en Afrique, il serait nécessaire de s'en attaquer, tout d'abord, aux facteurs.

¹ Les données disponibles collectées sur l'ensemble des réfugiés, demandeurs d'asile, PDI du fait de conflits et autres migrants utilisées dans ce rapport, proviennent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC), du Centre des migrations mixtes (précédemment le Secrétariat régional pour les migrations mixtes (RMMS)), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA).

Bien que plus de 25 millions d'Africains déplacés de force aient été identifiés à l'aide de ces sources, étant donné le caractère disparate et souvent irrégulier de ces bouleversements, - sans compter l'omission, aux fins de ce rapport, de 2 millions de personnes déplacées en moyenne chaque année par des catastrophes naturelles - il est probable que ces chiffres soient bien plus élevés. De même, calculer un nombre exact de migrants économiques suivant leur pays d'origine ou dans n'importe quel pays - en particulier sur le continent africain - peut s'avérer précaire. Par exemple, l'UNDESA, qui s'appuie sur les statistiques nationales, a constaté que 17% des pays africains ne disposaient d'aucune donnée sur les niveaux de migration internationale depuis 2000. Puisque ces sources sont les meilleures disponibles, l'auteur s'y appuie néanmoins pour observer les tendances.

FACTEURS DE DÉPLACEMENT EN AFRIQUE

L'augmentation des déplacements observée en Afrique depuis le milieu des années 2010 est fonction de facteurs structurels à court terme qui exercent de multiples formes de pression sur les ménages africains, précipitant ainsi leur déracinement et l'abandon de leurs foyers.

Facteurs immédiats

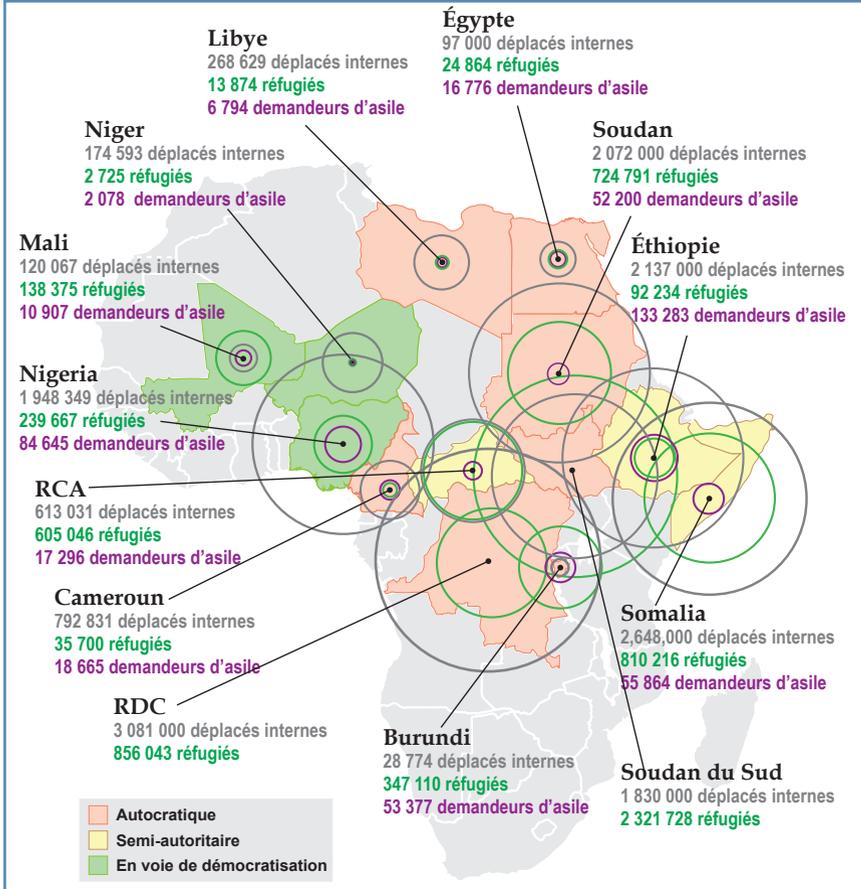
Les conflits non résolus perpétuent les déplacements

Sur le continent africain, il y a treize pays confrontés à des conflits armés majeurs et ils y représentent près de 90% des 25 millions de personnes déplacées par les conflits et la persécution. Ces dernières années, l'Afrique a été le théâtre de plus d'un tiers des conflits à l'échelle mondiale et par conséquent, compte environ 35% de toutes les personnes déplacées. Ce chiffre représente à la fois l'effet cumulé de longs conflits et l'augmentation soudaine de déplacements observée lors de nouvelles crises. Dans certains cas, il représente une combinaison des deux (voir encadré page 10). Plutôt que de se dissiper au fil du temps, les longs conflits non résolus produisent des vagues répétées de déplacements.

La tendance à la hausse des déplacements forcés depuis 2005 peut être largement attribuée à de tels conflits prolongés, dont les effets se répercutent dans la région environnante. Il existe notamment des concentrations régionales de conflits (et de déplacements) dans les Grands Lacs, les deux Soudans, en Somalie et dans le bassin du lac Tchad. De plus, la tendance des conflits en Afrique à affecter des zones géographiques contigües (voir Figure 3), signifie que les chances de trouver refuge dans les pays voisins sont souvent peu probables.

Nombre de ceux qui ont fui les violences sectaires en RCA, par exemple, se sont réfugiés en RDC. Dans le même temps, plus de 15 000 Congolais se sont vu déplacés vers le Soudan du Sud, également en

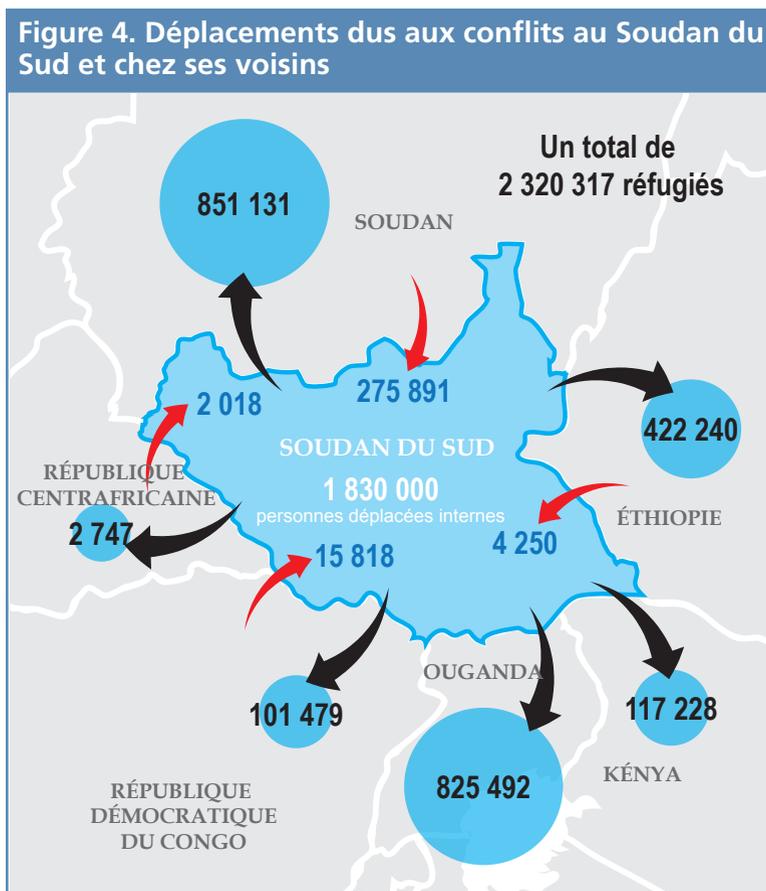
Figure 3. Déplacement et autocratie dans les pays africains connaissant un conflit majeur



Note : Les déplacements en Somalie, au Niger, au Nigeria et au Mali sont en grande partie le fait d'insurgés islamistes militants. Bien que l'Éthiopie et la Somalie aient adopté des mesures en faveur de la promotion de la démocratie, l'héritage de problèmes issus de nombreuses années de régime répressif a contribué au nombre que représentent aujourd'hui les personnes déplacées de force.

Source : Joseph Siegle, Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Basé sur une catégorisation trichromatique des données du score de démocratie de Polity IV et des classements en matière de droits politiques et de libertés civiles de Freedom House.

Sources des données : UNHCR, IDMC



Source des données : UNHCR

guerre et qui accueille des Soudanais fuyant les conflits des régions du Kordofan du Sud et du Nil Bleu. En même temps, les Soudanais du Sud ont fui dans toutes les directions, notamment vers le Soudan, l'Ouganda, la RDC et la RCA (voir Figure 4).

Tant que ces conflits persistent et demeurent non résolus, il en sera de même pour la crise des personnes déplacées. Alors que certains trouveront peut-être des opportunités de se réinstaller dans d'autres pays, la plupart n'en aura pas la possibilité, ce qui constitue une source perpétuelle de tension dans la région touchée.

Soudan : Un demi-siècle de dysfonctionnement et de déplacements

Le Soudan a connu plus de 50 ans de crise politique ponctués de quatre conflits de grande ampleur. De 1955, année de son indépendance à 1972, le pays a été confronté à un conflit civil entre le nord et le sud sur la base de questions d'exclusion géographique, religieuse et ethnique. Après une pause de 10 ans, les combats ont repris et ont duré de 1983 à 2005. En 2003, des groupes rebelles de la région du Darfour de l'ouest du Soudan se sont soulevés contre le gouvernement et son oppression de la population non arabe de la région. Le gouvernement a riposté en menant une campagne de nettoyage ethnique qui a provoqué la mort et le déplacement de centaines de milliers de civils. En dépit de la négociation de plusieurs accords de paix, le conflit n'a pas pris fin. Lors de l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance en 2011, des violences ont éclaté dans les États du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, régions dont les populations avaient également exprimé un désir d'indépendance qu'elles s'étaient vu refuser. Ce soulèvement s'est retrouvé intimement lié au conflit du Darfour puisque les insurgés ont formé une alliance souple contre le gouvernement.

En dépit de la conclusion d'un accord de partage du pouvoir qui a vu l'introduction de civils au sein du gouvernement en 2019 après plusieurs décennies de régime militaire, on compte encore quelque 2,8 millions de Soudanais déplacés de force. Ce nombre ne comprend pas les millions de Soudanais qui avaient fui le pays lors de la première et de la deuxième guerre civile, pour se réfugier dans des pays comme l'Égypte où ils se sont établis de manière permanente. Des tendances similaires peuvent être observées au Burundi, en RDC, en Somalie et au Soudan du Sud, entre autres. Cependant, à mesure que ces chiffres augmentent, les chances pour les ménages nouvellement déplacés de trouver une solution durable à proximité de leur pays d'origine – comme l'ont fait des millions de Soudanais en Égypte de 1970 à 1990 – s'amouindrissent de plus en plus rapidement.

Le Soudan a connu plus de 50 ans de crise politique ponctués de quatre conflits de grande ampleur. De 1955, année de son indépendance à 1972, le pays a été confronté à un conflit civil entre le nord et le sud sur la base de questions d'exclusion géographique, religieuse et ethnique. Après une pause de 10 ans, les combats ont repris et ont duré de 1983 à 2005. En 2003, des groupes rebelles de la région du Darfour de l'ouest du Soudan se sont soulevés contre le gouvernement et son oppression de la population non arabe de

la région. Le gouvernement a riposté en menant une campagne de nettoyage ethnique qui a provoqué la mort et le déplacement de centaines de milliers de civils. En dépit de la négociation de plusieurs accords de paix, le conflit n'a pas pris fin. Lors de l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance en 2011, des violences ont éclaté dans les États du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, régions dont les populations avaient également exprimé un désir d'indépendance qu'elles s'étaient vu refuser. Ce soulèvement s'est retrouvé intimement lié au conflit du Darfour puisque les insurgés ont formé une alliance souple contre le gouvernement.

En dépit de la conclusion d'un accord de partage du pouvoir qui a vu l'introduction de civils au sein du gouvernement en 2019 après plusieurs décennies de régime militaire, on compte encore quelque 2,8 millions de Soudanais déplacés de force. Ce nombre ne comprend pas les millions de Soudanais qui avaient fui le pays lors de la première et de la deuxième guerre civile, pour se réfugier dans des pays comme l'Égypte où ils se sont établis de manière permanente. Des tendances similaires peuvent être observées au Burundi, en RDC, en Somalie et au Soudan du Sud, entre autres. Cependant, à mesure que ces chiffres augmentent, les chances pour les ménages nouvellement déplacés de trouver une solution durable à proximité de leur pays d'origine – comme l'ont fait des millions de Soudanais en Égypte de 1970 à 1990 – s'amointrissent de plus en plus rapidement.

Gouvernance répressive

La manière dont les gouvernements répondent aux priorités et griefs de leurs citoyens est au cœur de la plupart des déplacements sur le continent. Les 13 principaux conflits armés en Afrique sont internes (plutôt que inter-états). Cela met en évidence les liens indissociables entre gouvernance exclusive, crise politique et conflit.

Tableau 1. Déplacements forcés liés à l'Autocratie			
Pays d'origine	Régime politique*	Respect des limites de mandat?	Nombre des personnes déplacées de force
	Autocratie	Non	4 151 728
RDC	Autocratie	Non	3 937 043
Somalie	Semi-Autoritaire	Non	3 514 080
Soudan	Autocratie	Non	2 864 228
Éthiopie	Semi-Autoritaire	Non	2 362 517
Nigeria	Démocratie	Oui	2 272 661
RCA	Semi-Autoritaire	Non	1 235 373
Cameroun	Autocratie	Non	847 196
Érythrée	Autocratie	Non	585 874
Burundi	Autocratie	Non	429 261
Total			22 199 961

Note : Les déplacements en Somalie et au Nigéria sont en grande partie le fait d'insurgés islamistes militants.

*Source : Joseph Siegle, Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Basé sur une catégorisation trichromatique des données du score de démocratie de Polity IV et des classements en matière de droits politiques et de libertés civiles de Freedom House.

Sources des données : UNHCR, IDMC

Les gouvernements dont la légitimité est mieux établie, plus ouverts à la participation et respectueux de l'état de droit, ont tendance à faire preuve d'un plus grand succès d'atténuation de tels conflits internes.

Sur les 10 pays africains comptant le plus grand nombre de personnes déplacées pour cause de conflit ou de persécution, 9 ont des gouvernements à tendance autoritaire (voir Tableau 1). Les dirigeants de ces neuf gouvernements ont évité les limites de mandat soit en changeant leur constitution ou en ne respectant pas ces limites afin de leur permettre de rester au pouvoir. La durée moyenne au pouvoir des dirigeants africains sans limite de mandat est de 18 ans, comparée à seulement quatre ans dans les pays ayant une limite de mandat⁴. Les pays sans limite de mandat en Afrique ont également tendance

à être plus instables, dont un tiers affecté par un conflit majeur. Un environnement politique restrictif est par conséquent non seulement un facteur direct de déplacement forcé mais aussi un facteur indirect de par le conflit qui en résulte.

L'Érythrée fournit un bon exemple des liens directs qui existent entre la gouvernance autoritaire et le déplacement. Ses citoyens ont longtemps fui les conditions brutales qui sévissent dans le pays - le nombre d'Érythréens ayant traversé la Méditerranée pour se rendre en Europe depuis 2009 s'élève à plus de 120 000 (sur une population de 6 millions d'habitants). Le nombre d'Érythréens présents dans les pays voisins est encore plus élevé – le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a compté près de 175 000 rien qu'en Éthiopie. Depuis 1995, le gouvernement a imposé une conscription pour le service national obligatoire qui contraint effectivement les citoyens érythréens à se soumettre à une servitude contractuelle leur faisant exécuter des tâches pour le gouvernement pour une période indéterminée (bien qu'elle soit officiellement limitée à 18 mois). Il n'existe pas de presse libre ou de sphère politique permettant aux citoyens d'exprimer leurs griefs. Un rapport de 2016 de la Commission d'enquête des Nations unies a établi un lien entre le déplacement massif d'Érythréens et les « violations flagrantes des droits de l'homme » dans le pays⁵. La brève réouverture de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée entre 2018 et 2019 a entraîné une nouvelle hausse du nombre d'Érythréens cherchant refuge en Éthiopie.

La corruption est un élément particulièrement néfaste de la mauvaise gouvernance qui contribue au déplacement. Les recherches ont montré qu'il existe un « point de basculement » où une fois qu'un seuil de corruption institutionnelle est atteint, pour toute augmentation marginale de la corruption perçue, il en résulte une forte diminution de la sécurité intérieure⁶. La corruption au sein de la police et du système judiciaire est particulièrement néfaste. Une fois

que les citoyens d'un pays estiment qu'ils ne peuvent plus compter sur sa police ou son système judiciaire pour leur protection, ce pays devient beaucoup plus vulnérable à l'instabilité.

L'émergence d'acteurs de sécurité extra-légaux représente une des ramifications du manque de confiance dans les services de sécurité gouvernementaux, c'est l'émergence d'acteurs de sécurité non statutaires. Bien que certains d'entre eux soient bien intentionnés, d'autres manquent de formation et d'organe de responsabilisation. Ces groupes font alors recours aux extorsions et rackets pour s'approprier le contrôle des secteurs générateurs de revenus de l'économie locale⁷. Ceci mène à une plus grande instabilité et un déplacement massif de personnes.

Les perceptions de corruption au sein du gouvernement facilitent également le recrutement et la rétention de membres par les groupes extrémistes violents, contribuant ainsi à davantage d'instabilité et de déplacements⁸. Bien que les groupes extrémistes profitent eux-mêmes de la corruption pour acheminer des fonds et trafiquer des biens en contrebande et des clandestins, ils justifient leurs actions comme étant la preuve de l'inaptitude de l'État à gouverner. Non seulement l'État perd davantage de crédibilité auprès de ses citoyens désillusionnés, ses institutions sont également considérablement affaiblies par la corruption, ce qui fait de l'État une alternative peu attractive pour les groupes extrémistes. Un pays comme le Mali est un bon exemple de compromission de la légitimité de l'autorité du gouvernement au sein des communautés qui n'ont bénéficié que de peu d'attention de la part de Bamako. Comme le notent à juste titre les experts du contre-terrorisme, « la corruption est l'arme la plus puissante dans l'arsenal de l'extrémisme violent⁹ ».

Facteurs économiques

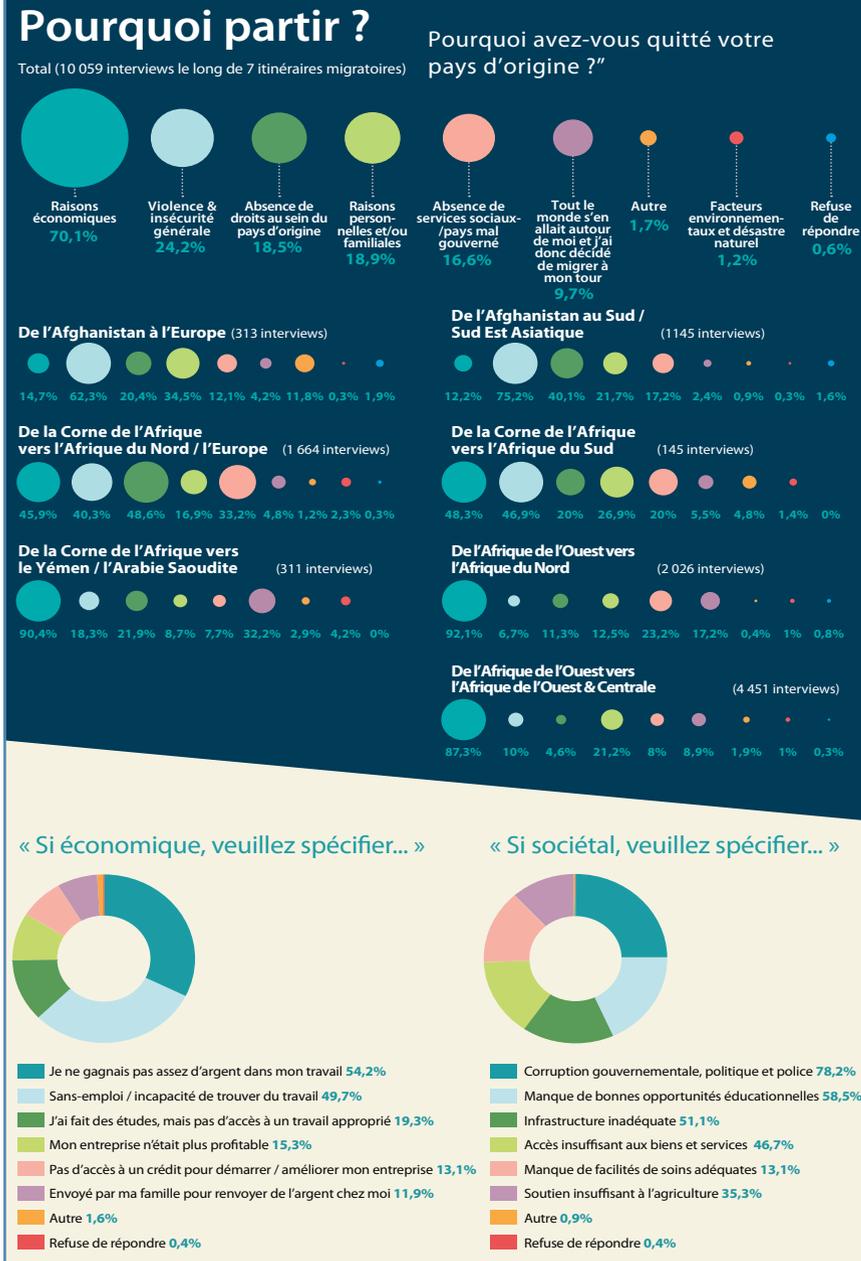
Alors que la majorité des déplacés africains l'ont été de force, les facteurs économiques constituent un élément contributeur clé au flux des Africains qui tentent d'entrer en Europe, dans la péninsule arabique et en Afrique du Sud (voir Figure 5). Ceci a créé une dynamique politique très forte au sein de ces pays de destination. Cependant, il est important de reconnaître que la majorité des migrants économiques de l'Afrique restent en Afrique. On estime à 12,1 millions le nombre de migrants économiques africains vivant dans un pays d'Afrique d'où ils ne sont pas originaires. Ce nombre ne comprend pas les nombreux migrants africains qui se déplacent vers des pays voisins pour du travail saisonnier ou à court terme (connu également sous le nom de migration circulaire). Au total, environ 80% des migrants économiques africains restent en Afrique.

Des entretiens effectués avec des personnes en transit sur les routes migratoires africaines montrent que, dans l'ensemble, les migrants économiques viennent de pays qui ne sont pas forcément les plus pauvres parmi les pauvres ou engagés dans un conflit national intense (voir figure 5). On constate plutôt que ces personnes réagissent souvent à un ensemble de privations socio-économiques dans leurs pays d'origine, le manque de services gouvernementaux destinés aux citoyens et la perception de meilleures opportunités d'emploi à l'étranger.

De nombreux jeunes Africains décident de partir parce qu'ils ne voient pas d'avenir viable pour eux dans leur pays d'origine. L'existence de réseaux transnationaux de soutien familial et communautaire à l'étranger peut faciliter la décision d'émigrer et d'émigrer plus loin. Toutefois, de nombreux migrants économiques s'embarquent dans cette aventure même en l'absence de tels liens familiaux.

Sur les routes méditerranéennes, on a constaté que de nombreux migrants sont prêts à passer des mois, voire des années, à travailler sur la base d'un système « de paiement au fur et à mesure » pour

Figure 5. Chevauchement des facteurs de migration sur les routes africaines



Source: Mixed Migration Center (Centre des migrations mixtes) ¹⁰

le coût du voyage vers leur destination¹¹. Il existe également des preuves anecdotiques selon lesquelles qu'en dépit des rumeurs de risques de vol et d'extorsion, nombre d'entre eux choisissent toujours de partir mais en laissant leur argent derrière pour le faire transférer plus tard par le biais de réseaux financiers informels à différentes étapes du voyage ou en cas d'urgence¹². On peut donc conclure que pour de nombreux migrants africains, le fait même de savoir que le voyage sera dangereux ne les a pas dissuadés.

Principales routes empruntées par les migrants économiques africains

Les routes méditerranéennes

Selon les estimations, sur les 86 000 migrants africains arrivés chaque année en Europe depuis 2014, la plupart sont originaires d'Érythrée, du sud du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Mali (voir figure 6). Ceci n'est qu'une infime portion des 1,5 à 2,5 millions de migrants africains vivant dans les pays nord-africains le long de la Méditerranée. Cette population comprend des migrants de longue durée et des migrants circulaires venant pour la plupart d'autres pays d'Afrique du Nord ainsi que de pays limitrophes comme le Niger, le Tchad et le Soudan.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que la Libye abrite le plus grand contingent de migrants économiques africains avec au moins 666 000 personnes. Il est estimé qu'entre 250 000 et 350 000 personnes se trouveraient en Algérie, pour la plupart originaires de la Guinée, du Mali, du Niger, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso¹³. Bien que beaucoup y soient en transit depuis 2008, l'Algérie est devenue une destination à part à cause de l'existence relative d'opportunités d'emploi dans ce pays riche en hydrocarbures.

L'Égypte et le Maroc sont souvent considérés comme des pays d'origine de cette migration. Le Maroc compte plus de 4 millions de personnes dans sa diaspora, dont 2,9 millions environ sont des migrants de première génération. La diaspora égyptienne est encore plus importante : plus de 8 millions de personnes, dont 3,4 millions environ de la première génération. Cependant, ces deux pays sont également devenus des escales importantes pour les migrants économiques. L'Égypte a une vaste économie informelle et une communauté d'immigrés auxquelles de nombreux Africains aspirent. – qu'ils y soient pour le long terme ou simplement en transit. En Égypte, le nombre de migrants a augmenté depuis que le gouvernement a annoncé des mesures de répression contre le trafic de personnes

en 2016. Depuis lors, les départs de bateaux à partir des côtes égyptiennes ont pratiquement cessé.

Au cours des cinq dernières années, plus de 26 000 Marocains ont été interceptés dans la traversée vers l'Europe, plaçant le pays au sommet du classement des cinq premières nationalités africaines tentant d'atteindre le continent européen. Toutefois, le Maroc est également devenu un pays de destination, accueillant entre 55 000 et 85 000 migrants dont la majorité est originaire des pays de l'Afrique subsaharienne et dont l'intention était peut-être d'atteindre l'Espagne mais n'en ont pas eu la capacité.

La route de la péninsule arabe

La voie de la péninsule arabe est généralement utilisée par les migrants économiques de la Corne de l'Afrique et d'Afrique de l'Est (voir Figure 6). L'OIM estime qu'en 2018, environ 160 000 migrants ont traversé la mer d'Oman et la mer Rouge à destination de la côte sud du Yémen, pays ravagé par la guerre¹⁴. Plus de 90% de ces migrants ont été identifiés comme étant éthiopiens. Ce nombre reflète une tendance à la hausse depuis 2013, malgré l'instabilité grandissante au Yémen.

La route de l'Afrique australe

On estime à environ 47 500 le nombre de personnes qui migrent chaque année vers l'Afrique du Sud et qui représentent l'ensemble des migrants saisonniers et ceux du long terme¹⁵. La majorité de ces migrants sont aussi d'Éthiopie. Ceux qui atteignent l'Afrique du Sud rejoignent les 1 à 3 millions de migrants de longue durée déjà présents dans le pays dont la majorité vient des pays voisins surtout du Zimbabwe et du Mozambique¹⁶.

Le long de la route de l'Afrique australe, les migrants ont eu tendance à avoir recours à l'aide des passeurs en raison des complications potentielles auxquelles ils s'exposent en cas d'interception par la police dans les pays de transit. En vertu de la loi kényane de 2011 sur la citoyenneté et l'immigration par exemple, toute présence illégale dans le pays est considérée comme une infraction criminelle passible d'une amende allant jusqu'à 5 000 KES (environ 50 dollars) ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans, ou les deux¹⁷. Bien que les migrants principalement éthiopiens n'aient pas besoin de visa pour entrer au Kenya, beaucoup n'ont pas de documents prouvant leur nationalité. Pour cette raison, et pour obtenir de l'aide à traverser la Tanzanie et le reste, les migrants de la Corne de l'Afrique affirment avoir recours à des passeurs. Des enquêtes ont révélé que le marché du trafic de personnes en Afrique de l'Est « part principalement de Nairobi et utilise une chaîne de mukalas (passeurs clandestins) pour faciliter le passage des migrants au travers des nombreuses juridictions administratives le long de leur parcours¹⁸ ».

Cette route peut être tout aussi dangereuse et fatale que celles menant vers l'Europe. Bien que conscients des risques du voyage, de nombreux jeunes migrants, leurs familles et leurs communautés ne se découragent pas pour autant et restent optimistes qu'ils réussiront¹⁹.

La route des Amériques

La route de l'Afrique aux Amériques est de loin moins populaire que les routes africaines car elle nécessite plus de moyens et au minimum un passeport pour s'y lancer. Elle commence typiquement par un vol au départ de l'Angola ou de l'Afrique de l'Est vers le Brésil ou l'Équateur. Il faut ensuite compter entre 10 000 et 20 000 dollars pour l'assistance nécessaire à atteindre les États-Unis par voie terrestre²⁰. Les autorités panaméennes ont tout de même enregistré le passage de 2 515 Africains en provenance de la frontière Colombienne en 2018²¹. La plupart étaient camerounais, congolais, érythréens et ghanéens. Précédemment, 5 400 Africains environ avaient franchi cette frontière entre 2010 et 2016. Bien que les autorités mexicaines n'aient commencé à enregistrer l'apparition sporadique de migrants africains qu'en 2005, l'arrivée dans le pays en 2018 de 2 960 Africains (pour la plupart du Cameroun, de la RDC et de l'Érythrée) - principalement à travers sa frontière sud du Chiapas - suggère que la route clandestine coûteuse qui mène aux Amériques commence à prendre de l'importance²².

Figure 6. Principales routes de migration en Afrique



Sources: UNHCR, IOM, MMC

Facteurs structurels

En Afrique, les changements démographiques et environnementaux continuent également d'exacerber sans cesse les facteurs du déplacement sur le continent.

La croissance démographique pousse la jeunesse africaine à émigrer

La population de l'Afrique a plus que doublé depuis 1984, passant de 537 millions à près de 1,3 milliards d'habitants. Selon les prévisions, elle va encore doubler (pour passer le seuil des 2,5 milliards) d'ici 2050. La population africaine est également jeune. Soixante pour cent de la population africaine en 2017 avait moins de 25 ans (41% moins de 15 ans), faisant de l'Afrique, la région la plus jeune du monde. Les taux de fécondité élevés en Afrique (4,9 enfants par femme en moyenne en Afrique subsaharienne) devraient chuter au cours du prochain siècle. Mais le fait qu'une si grande partie de la population n'ait pas encore atteint l'âge adulte signifie qu'il faudra attendre des décennies pour une stabilisation de la croissance démographique, ce qui aura un impact direct sur les déplacements de population en Afrique.

La moitié des 10 pays africains qui devraient compter le plus grand nombre d'habitants en 2050 figurent sur la liste des pays les moins avancés des Nations Unies.

Certains des pays africains qui devraient connaître la croissance la plus forte au cours des 30 prochaines années comptent déjà un nombre important de populations déplacées de force. Les six pays africains ayant le plus grand nombre de personnes déplacées de force (Soudan du Sud, RDC, Somalie, Soudan, Éthiopie et Nigéria) comptent aujourd'hui pour plus de 19 des 25 millions de personnes déplacées de force et devraient collectivement voir leur population plus que doubler d'ici 2050 (voir Tableau 2).

Tableau 2. Les dix pays africains comptant le plus grand nombre de déplacements forcés font également partie des pays à la croissance la plus rapide

Pays d'origine	Total des personnes déplacées de force	Population	Taux de croissance (%)	Projection de population en 2050
Soudan du Sud	4 151 728	12 919 053	96	25 366 221
RDC	3 937 043	84 004 989	135	197 404 202
Somalie	3 514 080	15 181 925	136	35 851 792
Soudan	2 864 228	41 511 526	94	80 385 607
Éthiopie	2 362 517	107 534 882	77	190 869 632
Nigeria	2 272 661	195 875 237	110	410 637 868
RCA	1 235 373	4 737 423	87	8 850 780
Cameroun	847 196	24 678 234	102	49 817 390
Érythrée	585 874	5 187 948	85	9 606 664
Burundi	429 261	11 216 450	130	25 762 044

Sources des données : UNHCR, IDMC, UNDESA

Le Sahel, l'une des régions les plus pauvres et les plus écologiquement fragiles, est également la région avec les taux de natalité les plus élevés en Afrique. Les projections d'une augmentation de 120% de la population de cette région à l'horizon 2050 sont 20% plus élevées que celles du continent dans son ensemble (voir tableau 3). Trois pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) sont confrontés à une augmentation rapide de déplacements due aux insurrections islamistes. Ces pressions risquent d'accélérer l'instabilité et les motifs pour les personnes cherchant des solutions de long terme à migrer hors de la région et éventuellement plus loin.

La moitié des 10 pays africains qui devraient compter le plus grand nombre d'habitants en 2050 figurent sur la liste des pays les moins avancés (PMA) de l'ONU : l'Angola, la RDC, l'Éthiopie, le Soudan et la Tanzanie (voir Tableau 4). La croissance démographique rapide de ces pays amplifiera les défis auxquels les citoyens au sein de

Tableau 3. Projections de population dans les pays du Sahel en 2050

Pays d'origine	Total des personnes déplacées de force	Migrants vivant à l'étranger (≥1-an)	Population	Projection de population en 2050	Taux de croissance (%)
Niger	179 396	362 955	22 311 375	68 453 727	207
Mali	269 349	1 066 120	19 107 706	44 020 171	130
Tchad	189 663	246 960	15 353 184	33 635 795	119
Burkina Faso	212 870	1 472 712	19 751 651	43 207 053	119
Sénégal	53 660	559 952	16 294 270	34 030 620	109
Mauritanie	45 195	120 433	4 540 068	8 965 000	97
Soudan	2,864 228	1 951 705	41 511 526	80 385 607	94
Érythrée	585 874	607 917	5 187 948	9 606 664	85

Sources des données : UNHCR, IDMC, UNDESA

ces sociétés sont confrontés dans l'accès à leurs besoins fondamentaux de nourriture, de logement, de soins de santé et d'éducation, ce qui est susceptible d'inciter davantage de personnes à chercher ailleurs des moyens d'existence.

Les pressions environnementales accélèrent davantage les déplacements

Les PMA sont particulièrement vulnérables aux chocs environnementaux. Des changements à évolution lente tels que la hausse des températures et la montée du niveau des mers, aux catastrophes soudaines telles que les inondations et les glissements de terrain, le changement climatique fait des ravages dans de nombreux pays africains, déplaçant des milliers de personnes chaque année.

Il est prévu que certaines de ces catastrophes naturelles s'empirent et durent plus longtemps. Les conditions météorologiques extrêmes ne feront pas que continuellement déplacer les populations des zones

Tableau 4. Les dix pays africains dont les projections prévoient le plus grand nombre d'habitants en 2050

Pays d'origine	Population	Taux de croissance (%)	Projection de population en 2050
Nigeria	195 875 237	110	410 637 868
RDC*	84 004 989	135	197 404 202
Éthiopie*	107 534 882	77	190 869 632
Égypte	99 375 741	54	153 433 492
Tanzanie*	59 091 392	134	138 081 621
Ouganda	44 270 563	139	105 698 201
Kenya	50 950 879	87	95 467 137
Soudan*	41 511 526	94	80 385 607
Angola*	30 774 205	147	76 046 053
Afrique du Sud	57 398 421	27	72 754 583

* Classé par l'ONU parmi les pays les moins développés (PMA)

Source des données : UNDESA

inondées mais la montée du niveau des océans rendra également une partie des zones côtières – où se situent les plus grandes agglomérations d'Afrique complètement inhabitable. La hausse des températures et l'allongement des périodes de sécheresse auront un impact non seulement sur la disponibilité de l'eau, mais également sur les moyens d'existence des personnes et les économies nationales.

Selon les prévisions de la Banque mondiale, en l'absence de toute action concrète en faveur du climat et du développement, à l'orée de 2050, plus de 85 millions d'habitants d'Afrique subsaharienne pourraient être contraints de quitter leurs propres habitations pour échapper à ces conséquences²³.

Les effets sur les activités sensibles au climat telles que l'agriculture et la pêche se traduiront par des pertes substantielles en matière de production alimentaire. L'insécurité alimentaire liée à la dégradation des terres destinées à l'agriculture, la réduction des pâturages pour le bétail et la diminution des réserves d'eau, de

bois de chauffage et d'autres ressources naturelles, contribueront davantage aux déplacements et aux réinstallations permanentes.

En raison de leur dépendance sur la pluie pour la quasi-totalité de leur production agricole, de nombreux pays africains sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques. L'industrie du café en Éthiopie, par exemple, contribue à un quart des recettes d'exportation totales du pays. Le café ne peut pousser que dans des zones agro-écologiques spécifiques. Cependant, entre 40 et 60% de ces zones risquent de devenir inadaptées à cause de changements climatiques attendus²⁴. Les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest font également face à la même menace²⁵.

Au Soudan, l'agro-industrie emploie jusqu'à 80% de la main-d'œuvre soudanaise²⁶. Il est prévu que le Soudan connaîtra une hausse de température de 1,3 à 3 degrés Celsius d'ici les années 2040. Les trois scénarios climatiques les plus probables du Programme alimentaire mondial montrent tous que toute augmentation de température aura un impact négatif sur la production agricole du Soudan si des mesures d'adaptation ne sont pas mises en œuvre²⁷.

Les bouleversements et chocs climatiques peuvent également agir comme un « multiplicateur de menaces » dans les régions sujettes aux conflits, rajoutant au chevauchement des facteurs de conflit et de déplacement²⁸. Ce phénomène est particulièrement prononcé dans les pays à grande population pastorale tels que le Cameroun, le Tchad, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Niger, le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. À mesure que les pressions environnementales intensifient les tensions foncières, ces populations migratoires font de plus en plus face à des confrontations avec les populations sédentaires présentes le long de leurs routes.

MENACES SÉCURITAIRES LIÉES AUX MOUVEMENTS DE POPULATION EN AFRIQUE

Les mouvements de population engendrés par des facteurs politiques et structurels créent un ensemble de ramifications en matière de sécurité qui vont des coûts humanitaires immédiats et de la promotion des groupes militants, aux conséquences socio-économiques à long terme sur les millions de foyers touchés et les régions qui tentent d'absorber les personnes déplacées.

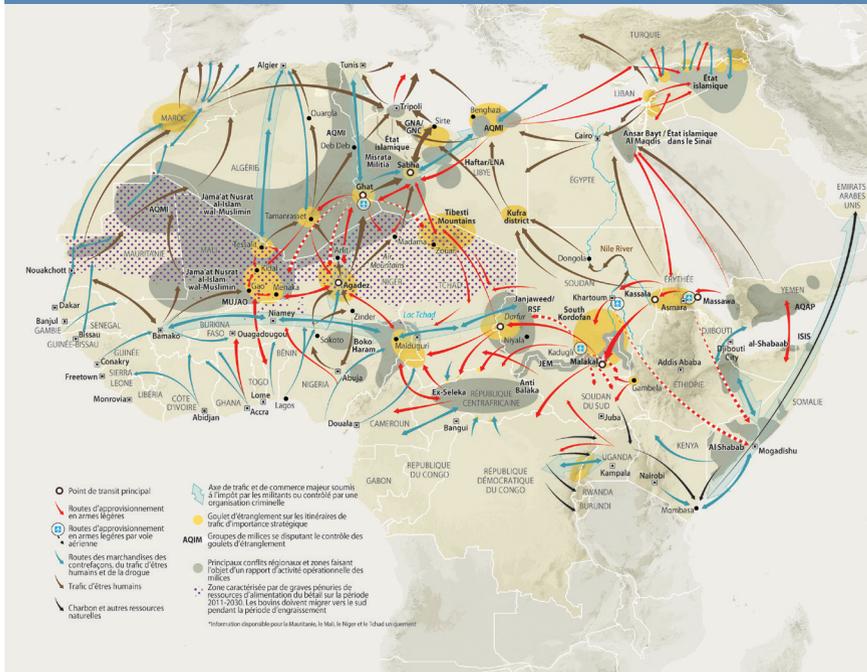
Le renforcement des réseaux criminels

Les personnes voyageant sans documents appropriés comprennent la menace d'expulsion par les autorités qui pèse sur elles, et sont donc moins susceptibles de demander de l'aide en cas de problème. Cette situation ouvre la porte à des abus, qu'il s'agisse d'autorités corrompues exigeant un pot-de-vin sous la menace d'arrestation ou de passeurs fourbes. Un grand nombre de passages dans la région Maghreb-Sahel par exemple, se trouvent sur des routes préexistantes de trafic d'armes et de contrebande – populaires justement parce qu'elles font peu l'objet de surveillance étatique efficace.

La présence d'autant d'argent le long de ces routes attire non seulement des éléments criminels, mais également des personnes qui s'appuient sur la menace de violence pour prendre le contrôle d'une route, d'un marché ou d'une communauté locale spécifiques (voir Figure 7), ce qui a des conséquences directes pour la sécurité dans le pays et la région touchés.

Bien que le montant des revenus illicites générés par les migrations vers l'Europe soit extrêmement difficile à déterminer, on estime que le trafic de personnes le long de la route transsaharienne y compris en Libye, représente à lui seul près de 765 millions de dollars par an³⁰.

Figure 7. Filières transsahariennes de contrebande et de trafic et zones sous contrôle des insurgés



Source : RHIPTO/Riccardo Pravettoni²⁹

Une part importante de ces ressources se retrouve entre les mains de criminels, d'insurgés et de groupes extrémistes violents qui opèrent dans une région comprenant l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Soudan, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Par exemple, les ressources des personnes voyageant de manière sporadiquement vers la côte libyenne, enrichissent les nombreuses milices tribales et responsables locaux libyens impliqués dans le stockage et l'exploitation de migrants pour leur main-d'œuvre. Les recettes annuelles générées par le marché libyen des migrants au profit de tous les groupes armés entre 2016 et 2018 ont été estimées entre 93 et 244 millions de dollars³¹. Un commandant de milice libyen sanctionné par les Nations Unies était à la tête d'un réseau de trafic transnational collaborant directement

avec des groupes terroristes et entretenait une relation de longue date avec l'État islamique (EI). L'EI, pour sa part, a des antécédents bien documentés en matière de trafic d'êtres humains, d'abus, d'exploitation et de meurtre d'Africains subsahariens en Libye³².

Alors que certains gouvernements sahéliens peuvent voir au trafic un mode de vie et non comme une menace pour l'État, l'irrégularité d'une présence de forces de sécurité étatiques le long de ces routes permet aux groupes militants de s'y enraciner. Une fois au contrôle d'une route de contrebande, les groupes militants peuvent profiter de leur présence pour extorquer de l'argent au trafic commercial ainsi qu'imposer des taxes de protection. Selon certaines estimations, les groupes terroristes tels que la coalition Jama'at Nusrat al Islam Wal Muslimin (JNIM) affiliée à Al-Qaïda, pourraient recueillir entre 22 et 38 millions de dollars par an d'impôts au Sahel³³. Ce risque de sécurité a un impact majeur sur l'ensemble des autres activités économiques, investissements et emplois de la région. En outre, comme le JNIM et d'autres groupes extrémistes se sont renforcés au Mali, leurs attaques contre le gouvernement (ainsi que ses partenaires en matière de sécurité régionale) se sont intensifiées, constituant ainsi une menace directe pour l'État.

De même, comme le marché du passage de clandestins s'est davantage élargi ; un nombre croissant d'acteurs criminels y participent et certains ont intégré des réseaux internationaux. Le phénomène grandissant des réseaux de trafic émanant de la Libye a également contribué à l'instabilité et à l'insécurité à travers le Maghreb et le Sahel. De plus, ce phénomène prend son essor avec les trafiquants qui recrutent activement de plus en plus de migrants. Ces acteurs vont toujours plus loin dans les pays d'Afrique subsaharienne, pour solliciter, appâter et contraindre des candidats potentiels au voyage. L'OCDE fait état d'une augmentation du nombre de passeurs nord-africains - égyptiens, marocains et libyens. « Ces trafiquants enrôlent ensuite des jeunes sans emploi en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie,

en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana pour servir de recruteurs dans les communautés locales³⁴. »

Alors que le passage de clandestins est souvent présenté aux migrants comme des voies alternatives de transit, il implique le transfert des personnes contre leur volonté dans le but d'en tirer profit, soit par le travail ou par la rançon. Comme le résumait succinctement un analyste : « Dans le cas du trafic humain, la marchandise consiste au contrôle exercé sur une personne à des fins d'exploitation. Dans le cas du passage de clandestins, la denrée échangée est l'entrée illégale dans un ou plusieurs pays³⁵. » De plus en plus, le passage de clandestins vers la côte libyenne a franchi le cap pour devenir du trafic humain comme il a changé de son aspect de transaction à celui d'exploitation.

Les activités criminelles et la corruption liées au trafic d'êtres humains compromettent la stabilité nationale et l'état de droit.

Pour des milliers de migrants allant vers la Méditerranée, cela se traduit par la détention contre rançon par leurs passeurs, la contrainte à la servitude pour dettes dont les taux ont soudainement augmenté ou la vente à des trafiquants pour être davantage exploités. Human Rights Watch a documenté l'enlèvement et la torture d'Érythréens au Soudan et dans la péninsule égyptienne du Sinaï par des ravisseurs qui ont pu contraindre la diaspora érythréenne en Europe et aux États-Unis à verser entre 20 000 et 33 000 USD par victime pour leur libération. Des pratiques similaires ont été documentées en Libye et dans la Corne de l'Afrique³⁶.

Contrairement à celles qui voyagent de leur plein gré, quand des personnes sont victimes du trafic humain, elles n'envoient pas de fonds vers leurs pays d'origine. En effet, la famille, la communauté et le pays d'origine de la victime perdent leur potentiel de gain. En

outre, les activités criminelles et la corruption associées au trafic humain compromettent la stabilité nationale et l'état de droit.

Dans les États faibles, la contrebande de biens illicites et le trafic humain et les groupes armés qui les commettent entravent également l'édification de l'État. Le bloc régional de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a ainsi indiqué que : « Étant donné l'ampleur des activités relatives au trafic d'êtres humains en Libye, il ne fait aucun doute que les migrants et les réfugiés sont devenus une marchandise qui alimente l'économie de guerre dans la région et contribuant aux forces centrifuges responsables de la rupture persistante de l'ordre public³⁷. » L'Institut des États-Unis pour la paix (United States Institute of Peace) a également reconnu la difficulté de réunir les antagonistes autour de la table de négociations afin de consolider l'autorité gouvernementale quand « la logique même du trafic et de la contrebande, qui repose sur des contrôles précaires de la périphérie de l'État, est un motif pour les groupes armés à maintenir un État faible plutôt que d'en permettre un fort d'être reconstruit³⁸. »

Les coûts humains du déplacement de populations

Sous la menace d'un conflit, les gens fuient avec peu ou sans biens personnels. Parmi les personnes déplacées se trouvent des commerçants dont le déplacement provoque la rupture des liens qui unissent ces communautés aux marchés régionaux, accélérant ainsi le déclin économique et empêchant la reprise. Après un conflit, les d'investissements ont tendance à se tarir pendant des années, voir des décennies. On estime qu'une seule année de guerre civile réduit la croissance économique d'un pays d'environ 2% et celle de ses voisins d'environ 0,7% de leur PIB³⁹.

La grande majorité des personnes fuyant un conflit restent surtout dans leur pays (PDI). Parmi ceux qui quittent leur pays

(réfugiés), la plupart s'enfuient vers la frontière accessible la plus proche pour y terminer leur fuite. En d'autres termes, leur objectif premier est de se mettre hors de danger. La conséquence est que le déplacement forcé est un problème régional et les villes frontalières portent l'essentiel du fardeau. Les PDI, réfugiés et autorités d'accueil anticipent souvent que le déplacement ne sera que temporaire. Cependant, à défaut d'une résolution rapide de la crise politique à l'origine du déplacement, les populations de PDI et de réfugiés ont tendance à se perpétuer. La durée moyenne de l'exil des réfugiés dans le monde est aujourd'hui de 10,3 ans⁴⁰. Pour les PDI, elle peut aller jusqu'à deux décennies.

Des 7 millions et plus de réfugiés résidant sur le continent, 60% environ vivent dans des camps⁴¹. Seuls quelques pays – l'Ouganda, le Soudan, l'Éthiopie et la RDC – accueillent la plus grande partie des réfugiés (voir Tableau 5). En 2017, l'Ouganda est devenu le plus grand pays d'accueil de réfugiés d'Afrique. Les villes frontalières du nord de l'Ouganda, une région dont la population est estimée à seulement 1,9 million d'habitants, ont absorbé quelques 726 000 réfugiés Sud-Soudanais.

Accueillir des populations déplacées (qu'il s'agisse de réfugiés ou de PDI) pour longtemps peut être problématique pour de nombreuses raisons. Non seulement les ressources de la communauté d'accueil deviennent insuffisantes mais les stratégies d'adaptation des personnes déplacées sont également mises à rude épreuve sinon compromises. Une fois qu'elles ratent les saisons de récolte ou de semence, les personnes déplacées deviennent dépendantes des autres pour une autre année au moins. Le cycle tourne en spirale descendante. Souvent, les gouvernements font appel aux organisations humanitaires pour les assister. Mais avec plusieurs crises année après année, la lassitude des donateurs assèche les ressources et aussi bien les personnes déplacées que les gouvernements sont, pendant des années, confrontés à de graves tensions.

Tableau 5. Les pays africains accueillant le plus grand nombre de réfugiés

Pays hôte	Population réfugiée	Origine africaine de la population	Le plus grand camp de réfugiés	Année d'établissement
Ouganda	1 165 653	Soudan du Sud, Somalie, Burundi, Soudan	Bidi Bidi	2016
Soudan	1 078 287	Soudan du Sud, RCA	Shagarab	1985
Éthiopie	903 226	Soudan du Sud, Somalie, Soudan	Région de Gambella	2009
RDC	529 061	RCA, Soudan du Sud, Burundi	Lusenda	2015
Tchad	451 210	Soudan, RCA	Dar Sila region	2003
Kenya	421 248	Somalie, Soudan du Sud, Soudan	Complexe de Dadaab	1991
Cameroun	380 329	RCA, Nigeria	Minawao	2013
Soudan du Sud	291 842	Soudan, RCA	Yida	2012
Tanzanie	278 322	Burundi	Nyarugusu	1996
Égypte	246 749	Soudan, Éthiopie, Érythrée, Soudan du Sud	s/o	s/o
Niger	175 418	Nigeria	Intikane	2013
Rwanda	145 360	Burundi	Mahama	2015
Algérie	94 350	Sahara occidental	Tindouf	1976

Source des données : UNHCR

Au fur et à mesure que la pression devient plus forte au sein des communautés d'accueil, les effets déstabilisateurs potentiels prennent de l'ampleur. Par exemple, au fur et à mesure que la crise du Soudan du Sud dure, les risques d'instabilité dans le nord de l'Ouganda, une région encline à ses propres conflits, s'intensifient. Des tendances similaires peuvent être observées à la suite de crises politiques au Burundi, en RCA, en RDC et en Somalie.

Les vastes colonies de personnes déplacées au sein et à travers les frontières en raison de longs conflits internes peuvent également

devenir des cibles ou des lieux de recrutement pour les groupes rebelles, les gangs ou autres acteurs illicites. Ceci représente un risque surtout quand le déplacement est perçu comme ayant une dimension intercommunale, créant ainsi une définition identitaire au sein du groupe victimisé et par là, un levier de recrutement par des acteurs sympathiques. Dans la mesure où ce déplacement franchit les frontières, il peut également avoir des répercussions dans les pays voisins provoquant ainsi une instabilité régionale prolongée, comme cela est le cas depuis des années dans la région des Grands Lacs.

LES STRATÉGIES ACTUELLES SONT INSUFFISANTES

Pour de nombreux gouvernements de pays d'origine des migrants africains, l'exode, dans la plupart des cas, de jeunes hommes valides qui composent la majorité des migrants économiques, peut sembler être une soupape de décompression par rapport aux crises politiques potentielles en raison du chômage, de la surpopulation urbaine et d'autres préoccupations socio-économiques. De plus, les migrants qui réussissent à trouver un emploi dans un autre pays envoient de l'argent chez eux. Les données de la Banque mondiale révèlent que les transferts de fonds effectués par les migrants peuvent constituer une part importante du PIB d'un pays.

Cependant, comme indiqué précédemment, le déplacement des populations peut entraîner une multitude de problèmes de sécurité imprévus, y compris pour le pays d'origine. En outre, certains pays connaissent des vagues de déplacement forcé récurrentes en raison de conflits en cours. En effet, ces crises politiques non résolues sont exportées chez leurs voisins. Ces voisins et les acteurs internationaux ont utilisé, avec des effets mitigés, diverses méthodes pour faire face aux afflux massifs de populations vulnérables traversant leurs frontières.

L'Union africaine : Un historique de bonnes intentions mais de mise en œuvre incohérente

Depuis la vague des indépendances des années 1960, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), aujourd'hui devenue l'UA, avait envisagé la libre circulation des personnes comme étant essentielle à l'intégration socio-économique du continent. Cependant, la majorité des États de l'UA ont tardé à adopter des mesures concrètes pour faire de cette intégration une réalité.

En 1991, l'OUA a voté le Traité d'Établissement de la Communauté économique africaine - communément appelé Traité d'Abuja - qui définit le cadre pour une communauté économique à l'échelle du continent, y compris la libre circulation des personnes. En 2006, reconnaissant qu'« une migration bien gérée peut avoir un impact positif important sur le développement des pays d'origine et générer des avantages considérables aux pays hôtes, alors qu'une migration mal gérée ou non gérée est susceptible d'engendrer de graves conséquences négatives pour le bien-être des États et des migrants, y compris un effet potentiellement déstabilisateur sur la sécurité nationale et régionale », l'UA s'est réunie à Banjul pour adopter une politique migratoire que les pays africains pourraient intégrer, adapter ou utiliser pour orienter leurs priorités nationales et régionales en matière de migration⁴². Le cadre de cette politique a abordé un large éventail de questions relative à la migration en Afrique : migration de la main d'œuvre, migration irrégulière, déplacement forcé, migration interne, collecte de données sur la migration, gestion des frontières, migration et développement et coopération interétatique et interrégionale. Bien que global, le cadre était non-contraignant et seuls quelques gouvernements ont utilisé, tels que prévus, les éléments qui y sont évoqués

À leur crédit, les 15 membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les 6 membres de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE) ont établi

respectivement en 1979 et en 1999, le droit de leurs citoyens à l'entrée, au séjour et à l'établissement dans tout autre pays de leurs régions respectives tant que ceux-ci possèdent des documents prouvant leur nationalité. D'ailleurs, la région Ouest africaine accueille 44% des quelques 12,1 millions de migrants économiques du continent.

Au cours de ces dernières années, de nombreux pays sont allés encore plus loin pour faciliter les déplacements. En 2016, les Seychelles étaient le seul pays ayant une exemption de visa pour tous les Africains détenteurs de passeports. Depuis lors, neuf autres pays autorisent tous les Africains détenteurs de passeports à entrer sans visa ou la délivrance d'un visa à leur arrivée. Ces efforts sont en ligne droite avec l'objectif de l'UA d'introduire un passeport pour tous les citoyens africains conformément à son Programme 2063. Pendant ce temps, en 2014, le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya ont convenu de permettre à leurs citoyens de traverser librement leurs frontières communes avec seulement une carte d'identité nationale — une mesure qui a augmenté le commerce transfrontalier de 50% entre ces trois pays⁴³.

Dans sa Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, l'OUA a encouragé ses États membres à adopter et à protéger une définition plus large du terme « réfugié » que celle préconisée déjà dans le droit international, qui refléterait davantage la réalité sur le terrain. La Convention a ensuite été ratifiée par 46 États membres, et a été complétée par la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur en Afrique (Convention de Kampala) en 2009, qui a engagé les gouvernements à protéger les droits et à pourvoir aux besoins de tous les citoyens (y compris les communautés d'accueil) victimes des déplacements causés par les conflits, les catastrophes naturelles ou de projets d'aménagement. Signée par 40 États membres et ratifiée par 27 États membres, la Convention est entrée en vigueur en 2012. En dépit de ces deux instruments juridiques, la mise en œuvre de l'assistance aux réfugiés et aux PDI a été au mieux inégale.

Depuis 2006, l'Ouganda a initié un modèle accordant aux réfugiés le droit à la liberté de circulation, de travail et à l'intégration au sein des communautés hôtes. Cette approche a progressivement gagné du terrain parmi d'autres pays africains. Malheureusement, le nombre considérable de réfugiés, principalement du Soudan du Sud a rendu plus difficile le maintien de ces prestations sociales. Certaines villes en Ouganda, telles que la grande région d'Adjumani, accueillent presque autant de réfugiés que de résidents locaux.

Parfois, la politique bien intentionnée d'un pays visant à protéger les personnes déplacées de force crée des failles en matière d'exploitation et de corruption. L'Afrique du Sud, par exemple, a vu son système de gestion des demandeurs d'asile envahi par les migrants économiques. Alors que l'Afrique du Sud autorise les demandeurs d'asile à vivre et à travailler partout dans le pays en attendant la détermination de leur demande d'asile, ses lois rendent difficile la possibilité pour d'autres types de migrants de vivre et de travailler légalement en Afrique du Sud. Par conséquent, parmi les demandeurs d'asile légitimes se trouvent ceux qui ont demandé l'asile uniquement pour avoir le droit de travailler pendant le traitement de leur dossier⁴⁴. Cela n'a guère contribué à atténuer l'animosité et la discrimination à l'égard des étrangers, surtout en période de ralentissement économique.

Malgré la signature par 32 pays du Protocole sur la libre circulation dans le cadre de la Zone de libre-échange à l'échelle du continent africain de 2018, la libre circulation éventuelle des citoyens africains à travers l'Afrique semble lointaine dans la pratique. Pour atteindre cet objectif, il faudrait apporter d'importantes améliorations aux systèmes d'enregistrement de la population de chaque pays, à la gestion commune des frontières, aux accords bilatéraux de retour et à l'application cohérente de la loi au niveau national⁴⁵. En outre, les pays de destination comme l'Afrique du Sud et ceux d'Afrique du Nord où le chômage est élevé sont confrontés à une opposition des

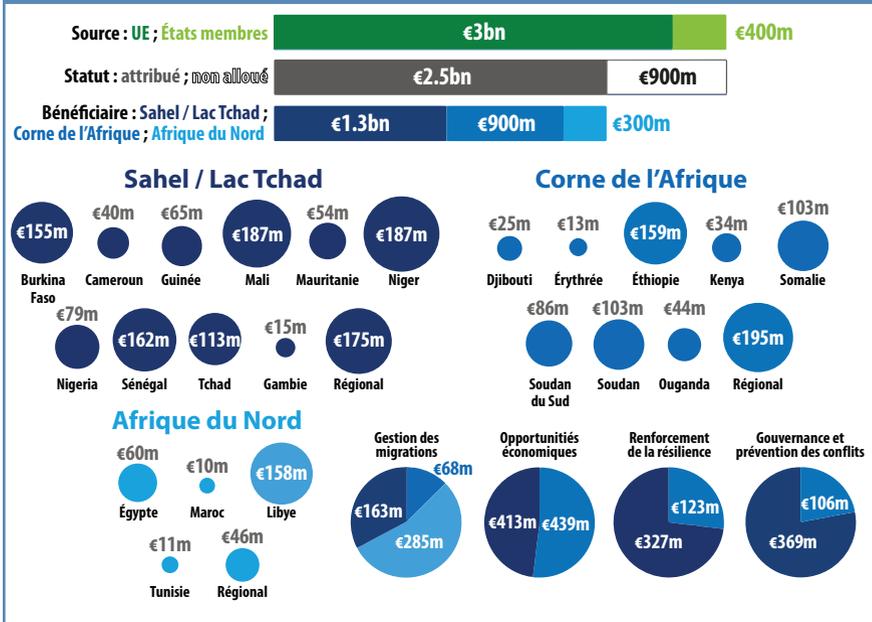
citoyens face à l'ouverture des frontières aux migrants économiques. Sans une feuille de route beaucoup plus spécifique établissant la libre circulation des personnes à travers le continent — et qui aborde à la fois les obstacles réels et perçus — il faut s'attendre à peu de progrès concrets. Jusqu'ici, un seul pays — le Rwanda — a ratifié le Protocole sur la libre circulation.

Assistance internationale : Les objectifs à court terme s'ajoutent aux défis à long terme

La proximité de l'Europe avec l'Afrique a contribué à une longue histoire commune qui a abouti à quelque 9 millions d'Africains vivant en Europe aujourd'hui. Cette relation compte diverses tentatives de gestion et d'atténuation de la migration irrégulière à travers la Méditerranée. En 2006, par exemple, le dialogue euro-africain sur la migration et le développement (processus de Rabat) a été lancé comme un moyen d'endiguer les flux migratoires irréguliers et de développer une coopération institutionnelle dans la gestion de la migration de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe. En 2014, l'Initiative des routes de migration UE-Corne de l'Afrique (le processus de Khartoum) a été lancée avec un objectif similaire entre les pays d'Afrique de l'Est et l'Union européenne. Avec le nombre de migrants sans-papiers en provenance d'Afrique à la hausse, l'UE a créé en 2015 un fonds fiduciaire pour la migration et le développement de 2,5 milliards d'euros (2,87 milliards de dollars) dans le cadre d'un programme conçu pour impacter 23 pays dont les régions du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord (voir la figure 8)⁴⁶.

En dépit du caractère exhaustif de plusieurs de ces initiatives, de nombreux analystes de politiques et activistes réfugiés et migrants ont indiqué que la majeure partie des ressources de l'UE va dans « le contrôle des frontières, la sécurité et l'élaboration de mesures

Figure 8. Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, approvisionnement



Source: Conseil européen des relations étrangères⁴⁷

visant à restreindre les flux migratoires », plutôt que de s'attaquer aux causes profondes de la migration⁴⁸. Au lieu d'interrompre ces flux, ces politiques les ont réorientés vers des routes moins patrouillées et plus dangereuses, augmentant ainsi le coût de la contrebande et le risque pour les migrants. Elles ont également contribué à l'augmentation du nombre de migrants bloqués dans des conditions inhumaines dans les pays d'Afrique du Nord.

Les membres de l'UE se sont par ailleurs associés à des régimes répressifs connus pour leur mauvaise réputation en matière de droits humains, notamment l'Érythrée et le Soudan. En d'autres termes, les mêmes gouvernements ayant contribué au déplacement du plus grand nombre de personnes se sont vus récompensés en légitimant l'attention et l'aide.

Le Soudan, qui est responsable du déplacement interne et international de près de 3 millions de personnes, s'est vu octroyer initialement 100 millions d'euros (114,65 millions de dollars) du fonds fiduciaire de l'UE pour soutenir les services de base (éducation et santé), les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, la société civile, la gouvernance locale et la consolidation de la paix. Depuis lors, des fonds additionnels ont été alloués au Soudan dans le cadre de programmes visant à endiguer la migration irrégulière d'Africains traversant le pays à destination de l'Europe.

En 2016, le principal dirigeant de l'opposition soudanaise affirmait que le fonds européen a plutôt été utilisé pour armer les Rapid Support Forces (forces de soutien rapide) (RSF), un groupe paramilitaire composé d'anciens militants Janjaweed qui avaient procédé à un nettoyage ethnique au Darfour⁴⁹. Même si l'UE a fait une déclaration assurant qu'elle ne finançait pas les RSF, celles-ci ont affirmé qu'elles participaient à la « lutte contre la migration illégale » et par conséquent, avaient reçu de nouveaux véhicules⁵⁰. En 2017, le gouvernement soudanais a fait des RSF une partie officielle mais autonome de l'armée nationale dont la mission inclut la protection des frontières. En 2019, les RSF étaient responsables de la violente répression à Khartoum et dans d'autres parties du Soudan contre des manifestants non armés réclamant la fin du régime militaire.

En Libye, pays de transit, le Gouvernement d'Accord national (GNA), soutenu par les Nations unies, et l'Italie ont signé en 2017 un accord bilatéral d'un montant de 200 millions d'euros (215 millions de dollars) destiné à limiter le nombre de personnes partant de la Libye vers l'Italie. L'UE a reconnu son soutien pour cet accord qui prévoyait la formation et l'équipement des garde-côtes libyens, ainsi que le financement de centres de détention existants affiliés au Ministère de l'Intérieur du GNA pour servir de centres d'accueil temporaires de migrants⁵¹. Cet accord faisait suite à un rapport de décembre 2016 par

la mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme qui ont découvert que les migrants étaient soumis à des détentions arbitraires, à la torture, à d'autres formes de mauvais traitements, à des assassinats illégaux, ainsi qu'à des violences sexuelles perpétrées au sein des centres de détention officiels et non officiels. Des enquêtes ont par ailleurs révélé que les garde-côtes libyens non seulement ne venaient pas au secours des migrants qui se noyaient en Méditerranée, mais empêchaient plutôt d'autres bateaux de sauvetage de leur porter assistance en toute sécurité⁵². L'ONU a ensuite imposé des sanctions à un commandant libyen des garde-côtes basé à Zawiya pour son implication dans ces activités.

En somme, nombreux sont ceux qui constatent que même si l'approche de la gestion des migrations en Afrique soutenue par l'Union européenne a peut-être contribué à réduire le flux de migrants africains vers l'Europe depuis 2017, elle a peu fait pour s'attaquer aux causes de la migration, ou pour réduire les abus subis par les réfugiés et migrants africains cherchant à aller en Europe. Cela suggère que la réduction des flux de migrants est probablement temporaire. En outre, on peut même dire que les politiques de l'UE ont habilité et encouragé les acteurs ayant commis ces abus qui ont contribué à au moins 12 000 décès et au retour forcé d'environ 40 000 migrants vers leurs agresseurs⁵³.

Leçons tirées des précédentes crises migratoires

Plan d'action global pour les réfugiés indochinois

Créé en réponse à la vague des « boat people » fuyant le Vietnam communiste, le Plan d'action global (CPA) pour les réfugiés indochinois de 1989 a été la toute première fois que la communauté internationale a introduit l'usage de demandes d'asile à partir du pays d'origine⁵⁴. Cette initiative visait à atténuer les risques auxquels sont exposés les demandeurs d'asile vulnérables aux bandes criminelles — semblable à ce qui se passe actuellement sur les routes migratoires africaines.

La communauté internationale a convaincu le gouvernement vietnamien d'autoriser les procédures internes d'examen des demandes d'asile ainsi que la délivrance de visas aux candidats retenus pour l'asile permettant ainsi aux réfugiés de migrer par les voies légales. Les médias de masse ont diffusé les nouvelles procédures pour les demandes d'asile faites au sein des pays mêmes, ainsi qu'un avertissement sur les dangers potentiels auxquels pourraient être confrontés les potentiels candidats au départ sur des embarcations clandestines. Malgré les lacunes dans son exécution, le CPA a permis à la communauté internationale de réinstaller les réfugiés vietnamiens tout en permettant à davantage de changer des routes dangereuses et clandestines pour des voies de migration légales et sûres⁵⁵.

MERCOSUR

À l'instar de l'UA et de ses CER, les gouvernements et organisations régionales d'Amérique du Sud envisagent depuis longtemps de meilleures initiatives régionales pour la libre circulation de leurs citoyens. La convention de résidence MERCOSUR (le marché commun du Sud) constitue une approche prometteuse en vigueur depuis 2009⁵⁶. La convention accorde aux citoyens des neuf États signataires, le droit de résidence et l'autorisation de travailler au sein des États, avec un passeport valable, un certificat de naissance et d'un certificat de police. Entre autres avantages, il est promis aux migrants membres les mêmes droits civils, sociaux, culturels et économiques que les citoyens du pays d'accueil. Avant l'expiration de leur résidence temporaire de deux ans, ils peuvent également demander la résidence permanente dans le pays d'accueil.

L'accord est né du désir des pays membres de s'attaquer à la migration irrégulière dans une région qui a une économie informelle importante⁵⁷. Malgré les incohérences dans l'application de divers aspects de l'accord au sein des États membres et d'un pays à l'autre, les pays membres semblent reconnaître la valeur de la protection mutuelle de leurs citoyens.

Philippines

Dans un autre modèle, les pays ayant des liens de longue date en matière de migration ont conclu des accords intergouvernementaux visant à permettre un flux migratoire légal entre les pays d'origine et de destination, afin de mieux protéger les personnes et les pays eux-mêmes. Par exemple, reconnaissant qu'un grand nombre de Philippins migrent à Macao et à Hong Kong pour y travailler, le gouvernement philippin entretient des relations a sollicité les deux gouvernements de destination dans l'intérêt de toutes les parties. Le gouvernement philippin, en coopération avec la Croix-Rouge philippine, assure non seulement l'octroi de visas et le transport sécuritaire mais propose également aux travailleurs potentiels, des séminaires d'orientation avant leur départ. À Hong Kong, le consulat des Philippines joue un rôle dans la négociation de contrats standardisés pour l'ensemble des domestiques philippins, en particulier dans le but de prévenir les abus et détournements de salaire⁵⁸.

Le gouvernement de Macao a même permis à la Croix-Rouge philippine de créer une antenne locale destinée à apporter une assistance sociale, l'intervention en cas de crise et d'autres services aux travailleuses domestiques philippines. Cela a été crucial dans la protection des droits des Philippines travaillant à l'étranger tout en assurant des relations économiques positives entre les gouvernements.

RECOMMANDATIONS

Cette analyse a mis en exergue la nature à multiples niveaux de la crise de déplacement de population en Afrique. La grande majorité de ces flux migratoires constitue un symptôme des graves dysfonctionnements en matière de gouvernance (dont certains sont devenus des conflits armés). Si ces fragilités en matière de gouvernance pouvaient être corrigées ou contenues, cela réduirait considérablement l'ampleur des problèmes de déplacements de populations sur le continent et par extension, les difficultés auxquelles la communauté internationale se trouve confrontée.

Des facteurs économiques, démographiques et environnementaux profonds contribuent également à la pression sur les ménages africains. Cela favorise l'augmentation de la migration économique surtout l'afflux massif de migrants se dirigeant vers la côte africaine de la Méditerranée depuis le milieu des années 2010.

La crise des déplacements de population comporte également un élément de sécurité. Cela ne signifie pas que les personnes déplacées constituent une menace par elles-mêmes, mais plutôt que la recrudescence du nombre de personnes en déplacement a créé une opportunité pour les groupes extrémistes criminels et violents dans la bande sahélo-saharienne pour avoir accès à de nouvelles sources de revenus. Le lien entre une gouvernance faible et le militantisme contribue donc à exacerber la migration et l'extrémisme violent.

Compte tenu de la nature multiforme du défi, une série de politiques multidimensionnelles - diplomatique, sécuritaire, de

protection des migrants et de développement est nécessaire. Des réductions considérables des niveaux de déplacements sont possibles dans le court terme avec l'instauration de politiques plus affirmées dans les principaux pays africains d'origine. Des stratégies à plus long terme seront nécessaires pour s'attaquer aux facteurs structurels sous-jacents de la migration. Bien que souvent présentés comme un problème africain, les mouvements migratoires de population à grande échelle constituent un défi transcontinental. Des mesures correctives seront nécessaires au sein des pays d'origine, de transit et de destination si l'on veut atténuer les effets d'un tel phénomène. À chaque jonction de ce processus, les acteurs internationaux devront jouer des rôles essentiels.

Diplomatie assertive

1. Les conflits prolongés sont le principal facteur des déplacements en Afrique et nécessitent un engagement régional et international intensifié pour les endiguer. Les acteurs africains et internationaux désireux d'inverser la crise des déplacements de population en Afrique doivent reconnaître que les situations de conflit constituent la principale raison des flux migratoires sur le continent. Si ces acteurs externes ne déploient pas d'efforts considérables pour résoudre les conflits, beaucoup de temps, d'efforts et d'argent ne seront investis que sur des solutions temporaires. Le fait que tous les conflits armés sur le continent soient internes indique le rôle important que jouent la gouvernance et le manque de partage du pouvoir dans la crise des déplacements de population en Afrique. Réduire les conflits qui favorisent les déplacements de population nécessitera par conséquent un plus grand engagement diplomatique pour encourager les négociations et faire respecter les résolutions politiques.

La plupart des conflits internes armés en Afrique perdurent généralement – en moyenne plus de 11 ans. Ce qui indique

que les belligérants sont souvent incapables de résoudre seuls leurs différends et nécessitent une intervention externe crédible. Les conflits qui perdurent comme au Burundi, en RDC et au Soudan du Sud, prouvent qu'il est beaucoup plus coûteux de laisser ces crises s'étendre que d'intervenir à leur début.

Seuls six pays en conflit représentent plus de 75% de tous les réfugiés, demandeurs d'asile et PDI pour cause de conflits en Afrique (Soudan du Sud, RDC, Somalie, Soudan, Éthiopie et Nigéria). Mettre un terme à ces conflits pourrait donc mener à la résolution de la crise des déplacements de population sur le continent. En d'autres termes, il est difficile de surestimer l'avantage potentiel d'un plus grand engagement diplomatique africain et international et d'une résolution de conflits. Malheureusement, trop souvent, la volonté politique de faire respecter les normes régionales de gouvernance et de règlement de conflit telles qu'énoncées, fait défaut.

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine est un mécanisme institutionnel d'alerte précoce et de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de recommandation d'interventions où nécessaire afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. L'UA, cependant, n'a pas réussi à agir de manière décisive sur les recommandations précédentes du CPS, surtout quand parmi les auteurs des abus relatés, il y a des gouvernements au pouvoir. L'échec de l'UA et des communautés économiques régionales à dénoncer et imposer la fin de l'usage de tactiques répressives, ou à les faire cesser a contribué à plus d'intransigeance.

Lorsqu'il existe une volonté politique, les États africains ont montré un engagement louable de soutien aux missions de maintien de la paix. Près de 74 000 Casques bleus africains servent dans les missions de maintien de la paix de l'Union africaine et des Nations Unies dans 12 États africains⁵⁹. Ce chiffre représente environ le double des niveaux de 2010 et reflète l'engagement croissant des dirigeants politiques africains vis-à-vis de ces processus de sécurité collective.

Ces déploiements sont largement perçus comme ayant permis d'atténuer davantage de dégradation de la sécurité au sein des pays dans lesquels ils sont déployés.

Dans certains contextes, toutefois, l'UA n'a pas réussi à négocier un règlement politique face à une escalade de crise, ni à mobiliser la volonté politique de déployer des soldats de la paix dès les premiers stades d'un conflit afin d'en minimiser les conséquences même lorsqu'il s'agit d'une instabilité créée par un gouvernement médiocre. A cet égard, le Burundi et le Soudan du Sud sont des cas notables. Ainsi, alors que les conflits africains sont souvent perçus comme insolubles, ils perdurent en effet souvent en raison d'une attention insuffisante de la part des principaux acteurs régionaux et internationaux. Une diplomatie plus proactive accompagnée par un déploiement crédible des forces peut contribuer à modifier la trajectoire de ces conflits.

2. Pénaliser les régimes répressifs. L'intimidation gouvernementale des citoyens représente un autre facteur de déplacement en Afrique. Neuf des dix principaux pays à l'origine des déplacements forcés en Afrique sont autoritaires. En outre, les migrants économiques sont indirectement affectés par la gouvernance répressive et la corruption à cause des facteurs incitatifs tels que l'incapacité de trouver du travail, de recevoir une éducation ou de créer leurs propres entreprises. En effet, de tels déplacements de population sont le reflet de citoyens cherchant refuge ailleurs, loin de leurs gouvernements. Si rien n'est fait, la répression, la marginalisation et la violence politique sanctionnée par l'État et mise en œuvre par ces gouvernements continueront à engendrer davantage de déplacements. Cela impose de réels coûts économiques, sociaux et politiques sur les pays de transit et de destination. Ces gouvernements répressifs « exportent » effectivement le fardeau de leur mauvaise gouvernance vers leurs voisins et la communauté internationale.

Commissions d'enquête hybrides : des modèles pour lutter contre la corruption et l'impunité

Alors que de nombreux pays africains subissent les effets dévastateurs de la corruption, deux missions hybrides en Amérique centrale proposent des enseignements précieux pour la combattre. Dans son mandat de lutte contre la corruption et l'impunité, la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) a conjugué les efforts de l'ONU et du gouvernement guatémaltèque, tandis que la Mission de soutien à la lutte contre la corruption et l'impunité au Honduras (MACCIH) fut une initiative hybride entre l'Organisation des États américains et le gouvernement hondurien. Bien qu'elles aient connu des revers et confrontées à des défis difficiles, la CICIG et la MACCIH ont contribué au renforcement institutionnel. La CICIG a même réussi à exposer des réseaux corrompus dont de hauts fonctionnaires de l'État et de chefs de partis, dont trois présidents⁶⁰.

Bien que les conflits en Afrique soient souvent perçus comme insolubles, ils perdurent souvent en raison d'une attention insuffisante de la part des principaux acteurs régionaux et internationaux.

Plutôt que de se focaliser uniquement sur les symptômes de ce problème, une solution stratégique à la crise des déplacements et de la migration en Afrique devra consister à retourner les coûts politiques de ces politiques gouvernementales sur les acteurs qui en sont responsables dans le but de les inciter à modifier leur comportement. Une telle pression diplomatique, idéalement défendue par l'UA et les CER, est en conformité avec les principes énoncés dans la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance. Selon la Charte, signée par 46 gouvernements africains et ratifiée par 31, les États parties se sont engagés à défendre les principes de la démocratie et le respect des droits humains sur le continent. La Charte appelle l'UA à sanctionner les membres qui violent ces principes.

L'engagement diplomatique pourrait commencer par les consultations du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Le MAEP a été mis en place pour veiller à ce que les pays membres soient mutuellement responsables des normes de bonne gouvernance politique et de développement socio-économique.

Toutefois, si un gouvernement répressif ne montre aucune volonté de modifier son comportement, un engagement diplomatique de plus en plus ferme devrait être adopté. Les mesures de pression grandissante exercée par les pairs pourraient comporter la condamnation, les commissions d'enquête et la suspension des organes régionaux. Cela peut ensuite s'étendre au gel des avoirs et aux interdictions de voyage imposées aux dirigeants des pays responsables, ainsi qu'à la restriction de l'accès des élites au système financier international.

En l'absence d'autres résolutions, les CER devraient également envisager d'appliquer une forme de « taxe de déplacement » sur les gouvernements responsables des déplacements les plus importants (tels que le Soudan du Sud, la RDC, le Soudan, la RCA, le Cameroun, l'Érythrée et le Burundi). Les CER collectent déjà les cotisations de leurs États membres. Étant donné que ce sont les pays voisins de ces gouvernements qui supportent une grande partie des coûts liés à cette mauvaise gouvernance, il serait justifié que les CER imposent aux gouvernements responsables une redevance supplémentaire pour le fardeau qu'ils créent. Dans la pratique, cela peut prendre la forme de privilèges, de droits d'accès ou de statut, plutôt que de versements financiers ou paiements en nature. Cette approche, néanmoins, serait au moins plus cohérente que le risque moral inhérent à la réalité actuelle dans laquelle les acteurs internationaux récompensent effectivement les gouvernements qui provoquent le plus de déplacements en leur apportant une aide financière supplémentaire.

À cette fin, les acteurs internationaux devraient éviter de prendre des engagements financiers vis-à-vis de gouvernements autocratiques irresponsables et de milices non statutaires dans les pays d'origine et de transit. Ces fonds ont peu de chances d'être utilisés pour créer des actifs productifs susceptibles d'inciter la population à rester. Ces financements seront plutôt réinvestis dans les outils maintenant les économies politiques de régimes

autocratiques – militarisation de l’État, répression politique et favoritisme – comme cela a été historiquement le cas en RDC, en Libye, au Soudan du Sud et au Soudan. En d’autres termes, ces transferts de fonds exacerbent sans doute les conditions à l’origine du déplacement des populations et de la migration. Il serait mieux d’orienter toute aide financière octroyée aux pays d’origine confrontés à un tel environnement de gouvernance vers les organisations non gouvernementales (ONG) et les gouvernements infranationaux qui ont démontré leur volonté d’investir dans leurs populations et dans les nouveaux arrivants vulnérables.

Initiatives de sécurité

3. Minimiser l’accès des groupes extrémistes violents aux flux financiers générés par les migrants en situation irrégulière.

Le trafic des migrants et la contrebande dans la bande sahélo-saharienne constituent une autre source de revenus pour les milices non statutaires et les organisations extrémistes violentes. De tels revenus doivent être pris en compte dans l’aspect sécuritaire afin de faire face à l’escalade de la violence et d’actes de terrorisme. Des investissements plus soutenus dans les domaines du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance peuvent aider à détecter et à démanteler le contrôle et la taxation qu’effectuent ces groupes sur les routes commerciales et celles de contrebande.

Un effort soutenu est également nécessaire pour empêcher que les flux monétaires internationaux ne parviennent dans les coffres d’acteurs illicites et d’extrémistes violents. Le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe d’action financière (GAFI), ainsi que des initiatives bilatérales, participent à la surveillance et à l’engagement des pays africains dans l’identification des zones à risque et la lutte contre le blanchiment de capitaux, ainsi que le financement du terrorisme y compris par le biais de systèmes de

transfert de fonds informels tels que hawala⁶¹. Par ces engagements, les acteurs internationaux ont aidé les partenaires africains à réduire les effets déstabilisateurs des transferts illicites sur leurs systèmes financiers. Pour la majorité des pays confrontés au trafic de migrants, toutefois, en dehors de leurs capitales, les institutions financières formelles permettant aux personnes de transférer des fonds font défaut. Élargir l'accessibilité et améliorer la fiabilité de tels réseaux financiers devrait être une priorité.

Établir un contrôle gouvernemental durable dans les principales zones de transit passera également par le rétablissement de la confiance avec les communautés périphériques. Une sécurité et une fiabilité accrues de ces routes relanceront à elles seules l'économie facilitant ainsi la création d'emplois. De plus, l'élargissement des possibilités pour ces communautés de gagner leur vie grâce à des biens et services licites favorisera des conditions permanentes pour une coopération entre gouvernement et communauté. Interrompre simplement les activités illicites sans promouvoir de nouvelles alternatives aura une valeur limitée pour les communautés vulnérable à la pauvreté, au chômage élevé et au recrutement par des groupes militants.

Cette approche à plusieurs volets aura l'avantage de non seulement affaiblir la capacité de ces groupes à tirer profit du trafic illicite, du trafic d'êtres humains, de la contrebande, mais aussi de renforcer les systèmes financiers des pays les plus exposés à l'exploitation par des groupes armés et des extrémistes violents.

Protection des demandeurs d'asile et des migrants

4. Parrainer l'ouverture de consulats dédiés au traitement des demandes d'asile au sein des pays d'origine et de transit. Tout comme le plan d'action global pour les réfugiés indochinois (CPA) avait dissuadé les demandeurs d'asile de risquer des traversées maritimes dangereuses en proposant un traitement de leurs demandes d'asile

dans leur pays, la mise en place d'un programme similaire au sein des principaux pays d'origine et de transit réduirait le nombre de demandeurs d'asile tentant d'effectuer le périlleux voyage le long des trois principales voies de migration en Afrique. Si l'asile lui est accordé, un réfugié se verrait octroyé des documents appropriés et des ressources adéquates pour voyager en toute légalité et sécurité. Si l'asile ne leur est pas accordé, les migrants sont avertis des dangers potentiels auxquels ils s'exposent et informés des voies plus sûres et légales de migration telles que les demandes de visa de travail ou d'études dans le pays de destination souhaité ou d'autres pays plus sûrs. Dans les deux cas, fournir aux candidats à la migration des informations en temps réel sur les risques et sur les opportunités légales et sûres qui s'offrent à eux aiderait les demandeurs d'asile et les migrants à prendre de meilleures décisions en toute connaissance de cause.

L'établissement de consulats de pays de destination dans des lieux de transit bien connus, plus proches des pays d'origine, pourrait offrir à ceux ayant des demandes d'asile légitimes une alternative au voyage périlleux et coûteux vers l'Afrique du Nord et à travers la Méditerranée. En 2018, la France a, par exemple, ouvert un bureau consulaire dans un centre de migration au Niger afin de traiter les dossiers des 2 000 demandeurs d'asile évacués par l'OIM de la Libye vers le Niger⁶². Alors que la France et une poignée d'autres pays ont réinstallé des réfugiés identifiés par le HCR, des stratégies plus globales sont nécessaires pour le succès de tels programmes. Ceux qui n'ont pas été retenus pour la réinstallation restent dans les centres d'accueil des Nations Unies au Niger. Cinquante mille autres demandeurs d'asile et réfugiés identifiés et enregistrés auprès du HCR restent en Libye. En outre, il y a encore des centaines de milliers de personnes en Libye, confrontées à l'exploitation et à l'abus qui n'ont pas été identifiées par le HCR.

Toutefois, la mise en place de consulats et le traitement efficace des demandes d'asile au sein des centres de migration au Niger et

autres pays d'origine et de transit peuvent sauver davantage de vies en empêchant les candidats à la migration de s'embarquer dans des voyages potentiellement infructueux et dangereux. L'objectif est de créer des opportunités pour les migrants et les demandeurs d'asile d'accéder aux représentants du gouvernement habilités à accorder l'asile ainsi que de leur fournir des informations réalistes et en temps réel sur des alternatives. L'OIM indique que ses campagnes de sensibilisation du public ont dissuadé environ 55% des migrants qu'elle a pu toucher au Niger de poursuivre leur voyage vers la Méditerranée. Cela diminue également les frais de contrebande et les gains mal acquis provenant de l'exploitation des populations et qui sont destinés aux groupes extrémistes criminels et violents.

5. Institutionnaliser la migration régularisée. Dans certains cas, la migration peut résoudre les pénuries de main-d'œuvre fluctuantes. Cette migration quotidienne et saisonnière informelle se passe déjà sans incident dans de nombreuses régions d'Afrique. Pour les migrants de longue durée, une simple carte d'identité de leur pays d'origine leur fournirait un minimum de statut juridique et par conséquent, de la protection. En impliquant les principales parties prenantes (secteur privé, groupes de la diaspora, société civile et partenaires de développement, par exemple), un processus plus systématique peut être mis en place pour créer des corridors de migration régularisés pour les travailleurs du long terme voyageant entre les pays de destination et d'origine.

Le système créé par le gouvernement philippin au nom de ses citoyens travaillant à Hong Kong et à Macao en est un exemple. Le résultat a été une étape décisive dans la protection des droits des travailleurs migrants philippins et l'assurance d'une relation économique positive entre les pays. La création de moyens de migration régularisés contribuera à réduire l'économie illicite et permettra au secteur de la sécurité de se concentrer plus facilement sur les réseaux de trafic et les extrémistes violents.

6. Intensifier l'harmonisation des politiques nationales en matière d'asile et de migration, comme stipulé dans le Cadre de politique migratoire de l'UA pour l'Afrique. La Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique (1969), le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (2006) et la Convention de Kampala pour les PDI (2009) accordent une reconnaissance juridique à tous les Africains déplacés, quel que soit le motif de leur mobilité. Ces conventions couvrent un large éventail de questions connexes : migration de travail, migration irrégulière, déplacement forcé, migration interne, la collecte de données sur la migration, gestion des frontières, migration et développement, et coopération interétatique et interrégionale. Cependant, les principes et directives énoncés dans ces conventions ne sont souvent pas appliqués dans la pratique. Par conséquent, une priorité pour les États membres de l'UA et les CER consiste à élaborer des politiques spécifiques aux pays et aux régions qui mettent en œuvre une approche unifiée par rapport à la circulation des citoyens dans leurs régions respectives afin d'optimiser les avantages économiques, sociaux et en matière de stabilité.

Pendant que l'UA facilite une intégration économique élargie du continent - telle que la zone de libre-échange continentale africaine (ALEAC), la région doit également s'adapter au mouvement de la main-d'œuvre vers les régions à plus forte croissance économique. Sinon, les migrants en situation irrégulière continueront de constituer un paratonnerre pour les tensions sociales et l'instabilité politique.

Les gouvernements africains devraient, de la même manière, accélérer les efforts pour harmoniser leurs lois en matière d'immigration - notamment en créant des systèmes qui permettent un processus de passage des frontières ordonné, transparent et légal. Un tel processus institutionnalisé réduirait les possibilités d'exploitation des migrants économiques et des populations déplacées de force et surtout, cela réduirait la demande de passeurs.

Bien que certaines mesures prennent nécessairement du temps pour être mises en œuvre, des modifications immédiates peuvent être apportées. Comme l'ont défendu l'Ouganda, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie, les États membres de l'UA devraient s'employer à permettre aux demandeurs d'asile la liberté de circulation, le droit au travail et le droit à l'éducation pendant qu'ils cherchent refuge. L'expérience montre que cette politique offre aux réfugiés non seulement une plus grande flexibilité dans l'identification de leur propre solution, mais aide également les communautés hôtes en favorisant la participation économique et l'investissement par les réfugiés eux-mêmes.

De même, au lieu d'imposer une amende ou d'emprisonner des migrants qui ne possèdent pas de documents appropriés, les autorités devraient les aider à les obtenir, ou à les rapatrier si nécessaire. Le défi ne sera pas de concevoir une législation en elle-même, car de nombreux exemples adéquats existent déjà, mais plutôt de veiller à ce qu'elle soit appliquée de manière équitable et ne devienne pas une opportunité de corruption, de fraude ou de discrimination.

7. Investir dans la collecte de données pour faciliter l'harmonisation et l'élaboration des politiques. Les pays africains d'origine et de transit ne surveillent pas nécessairement la circulation des personnes franchissant leurs frontières. Par conséquent, il existe très peu de données sur lesquelles des pays, des organismes régionaux et des acteurs internationaux peuvent se baser pour élaborer une politique raisonnée et efficace.

La participation à la collecte de données sur les migrations est utile non seulement pour identifier les populations vulnérables et budgétiser une assistance financière, mais également pour la planification urbaine et commerciale entre autres outils importants de gouvernance locale et nationale.

Pour aider à combler les lacunes en matière de capacités et de ressources contribuant à ce manque de données, l'OIM

a introduit un outil d'analyse des données de migration dans 16 pays africains. Le système MIDAS recueille des informations et des données biométriques des migrants afin de fournir, entre autres des informations, des schémas de mouvements migratoires basés sur de données factuelles relatives au trafic transfrontalier de ces pays. La conception d'un outil de collecte de preuves universellement accepté et abordable permettant de surveiller et d'évaluer les flux des populations et leurs causes, faciliterait considérablement l'analyse et l'élaboration de politiques aux niveaux local, national et international.

Les véritables préoccupations concernant la confidentialité et l'utilisation abusive de données biométriques par des gouvernements répressifs imposent certaines restrictions pour adapter ces outils de manière plus large. Néanmoins, des efforts systématiques pour suivre les mouvements de population peuvent favoriser une meilleure coordination régionale.

Expansion des opportunités d'emploi

8. Investir dans la création d'emplois au sein des pays d'origine des migrants économiques. Avec la population africaine appelée à doubler d'ici 2050, des investissements seront nécessaires pour améliorer la capacité de production des économies africaines afin qu'elles soient en mesure d'absorber et de bénéficier d'une main-d'œuvre croissante qui devrait atteindre plus de 1,1 milliards d'ici là. Cela nécessitera un renforcement des biens publics tels que la qualité des systèmes éducatifs, des réseaux électriques, des routes et des capacités de communication susceptibles d'améliorer la productivité ainsi que la compétitivité globale de l'Afrique dans les secteurs de la production manufacturière et agricole orientés vers l'exportation.

L'expansion des possibilités d'emploi nécessite des investissements stratégiques dans les pays d'origine des migrants économiques (surtout en Afrique de l'Ouest et du Nord) et dans les

pays de destination africains (tels que l'Afrique du Sud, le Nigéria et certaines régions d'Afrique du Nord).

En investissant dans des stratégies de développement qui élargissent les possibilités d'emploi dans ces pays, les acteurs internationaux peuvent mieux orienter leurs ressources d'assistance limitées, allant du traitement des symptômes au changement des conditions, et qui contribuent à déplacer tant d'Africains et à les pousser à migrer plus loin en premier lieu.

Une grande partie de la croissance africaine ayant lieu dans les zones urbaines, les infrastructures urbaines de base telles que l'eau, l'assainissement et les transports devraient faire l'objet d'une plus grande attention afin de prévenir la pression générée par le désespoir des bidonvilles urbains en expansion⁶³. Il sera particulièrement important d'investir dans l'éducation des filles. Les filles instruites favorisent de meilleurs résultats de développement pour des communautés entières. Elles ont également tendance à être plus âgées au premier mariage, ce qui a pour effet de faire baisser le taux de natalité, réduisant ainsi la pression démographique à long terme.

Même avec l'urbanisation rapide, une majorité d'Africains continuent à vivre dans les zones rurales. Dans certains cas, les habitants des zones rurales représentent 70 à 80% de la population. Les stratégies de création d'emplois doivent donc investir simultanément dans l'agriculture et les services ruraux. L'agriculture est un secteur qui peut absorber un grand nombre de travailleurs relativement peu qualifiés. La recherche et la formation en matière d'amélioration de la productivité des petites exploitations agricoles, le renforcement des droits de propriété et un processus systématique de réforme agraire constitueront un moyen important de stimuler la création d'emplois et de s'adapter aux conditions environnementales changeantes dans les zones rurales.

CONCLUSION

L'un des défis majeurs de l'Afrique reste le nombre record de déplacements forcés et de flux migratoires touchant des dizaines de millions de personnes dans le continent. La manière dont ces problèmes seront résolus façonnera le développement et l'environnement sécuritaire de l'Afrique pour le 21^{ème} siècle. Cette augmentation des mouvements de population n'est cependant pas inévitable. Des mesures peuvent être prises pour en atténuer les effets négatifs. La grande majorité de ces déplacements a pour origine quelques pays africains en proie à une gouvernance répressive et des conflits. Cibler, dans ces pays, les facteurs sous-jacents à ces déplacements nécessitera une plus grande initiative à travers les secteurs diplomatique, sécuritaire, privé—en Afrique et parmi les partenaires internationaux. Alors que les défis structurels tels que la croissance démographique et les changements environnementaux nécessiteront des solutions à plus long terme, les problèmes du court et moyen terme peuvent être résolus par l'incitation à une meilleure gouvernance et l'accord d'une grande priorité régionale et internationale à la négociation de résolutions des conflits internes actuels, responsables de la plus forte hausse des déplacements.

NOTES

¹ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « World Population Prospects: The 2017 revision » (2017), données personnalisées acquises via le site Web.

² Michael J. Toole et Ronald J. Waldman, « Prevention of Excess Mortality in Refugee and Displaced Populations in Developing Countries », *Journal of the American Medical Association* 263, no. 24 (1990), 3296-3302. Voir également « Famine Affected, refugee, and displaced populations: recommendations for public health issues », *Morbidity and Mortality Weekly Report* 41, no. RR-13 (Atlanta: Centers for Disease Control and Prevention, 1992).

³ United Nations Children's Fund, « A Future Stolen: Young and out of school » (New York: UNICEF, 2018), 5.

⁴ « Limites et durée de mandat des dirigeants africains liés à la stabilité » sur la page Infographie du site Web du CESA, disponible à l'adresse <<https://africacenter.org/fr/infographics/>>.

⁵ United Nations, General Assembly, Report of the Commission of Inquiry on human rights in Eritrea, A/HRC/32/47 (9 mai 2016), para. 115.

⁶ « Peace and Corruption 2015: Lowering Corruption - A transformative Factor for Peace », Institute for Economics and Peace (2015).

⁷ Oluwakemi Okenyodo, « Gouvernance, responsabilité et sécurité au Nigeria », *Bulletin de la sécurité africaine* No. 31 (Washington, DC: CESA, 2016).

⁸ Lt. Col. Dave Allen, Will Cafferky, Abdallah Hendawy, Jordache Horn, Karolina MacLachlan, Stefanie Nijssen, Eleonore Vidal de la Blache, *The Big Spin: Corruption and the growth of violent extremism* (London: Transparency International, 2017). « Understanding Local Drivers of Violent Extremism in Tunisia », International Republican Institute (Winter 2016). Eguiar Lizundia et Luke Waggoner, « To combat terrorism, tackle corruption fueling discontent », *Hill*, 28 mars 2018.

⁹ Allen et al.

¹⁰ Chris Horwood, Roberto Forin, et Bram Frouws, eds., « Mixed Migration Review 2018 » (Genève: Mixed Migration Centre, 2018), 79.

¹¹ Displacement Tracking Matrix (DTM), « Mixed Migration Flows in the Mediterranean and Beyond: Flow Monitoring Surveys », OIM, juin 2017, 6.

¹² « Irregular migrants in vulnerable situations and access to basic services », interview avec Nando Singoa (vidéo) sur le site Web du Centre mondial d'analyse des données de migration (GMDAC) de l'OIM, disponible à l'adresse <<https://vimeo.com/231508205>>.

¹³ Voir Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « Trends in International Migrant Stock: The 2017 revision », (2017). Voir également Projet de capacités d'évaluation, « Migration in West and North Africa: Scenarios: Possible evolution of migration dynamics within and via West and North

Africa to June 2019 » (Genève: ACAPS, novembre 2018), 5: «An estimated 25,000–100,000 undocumented migrants live in Algeria ».

¹⁴ Giulia Spagna, « Weighing the Risks: Protection risks and human rights violations faced by migrants in and from East Africa », *RMMS Briefing Paper 5* (Oct 2017), 6. Pour les données de 2018, voir Mixed Migration Centre, « Quarterly Mixed Migration Update: East Africa & Yemen » (1er trimestre, 2019), 8.

¹⁵ IOM, « A Region on the Move: 2018 Mobility Overview in the Horn of Africa and the Arab Peninsula », mai 2019.

¹⁶ Gopolang Makou, « 11 million undocumented migrants in SA? Police commissioner's figure 'doesn't make sense,' » *Africa Check*, 13 septembre 2018.

¹⁷ The Kenya Citizenship and Immigration Act, 2011, Part VI: Immigration Control, para 53(j).

¹⁸ Simone Haysom, « Where crime compounds conflict: Understanding northern Mozambique's vulnerabilities » (Genève: Global Initiative against Transnational Organized Crime, octobre 2018), 10.

¹⁹ Spagna, 6.

²⁰ Laura Dixon, Pedro Noel, Andrea Arzaba, Sally Hayden, Mauro Pimentel, Selase Kove-Seyram, « The New Coyote Trail: Refugees Head West to Bypass Fortress Europe », *NewsDeeply*, 19 décembre 2017.

²¹ « Cuadro No. 001 Tránsito irregular de extranjeros por la frontera con Colombia por región según orden de importancia: Año 2010-2018 », de « Irregulares en tránsito frontera Panamá - Colombia 2010-2018 » fichier « Extranjeros con estatus irregular » du site web de l'Estadísticas Servicio Nacional de Migración Panamá, disponible sur <<https://www.migracion.gob.pa/index.php/inicio/estadisticas>>.

²² « Cuadro 3.1.2 Eventos de extranjeros presentados ante la autoridad migratoria, según continente, país de nacionalidad y entidad federativa, enero-diciembre de 2018 », sous la section II. « Extranjeros presentados y devueltos » de la page Web 2018 *Boletín estadístico anual* sur le site web du gouvernement du Mexique, disponible sur <http://portales.segob.gob.mx/es/PoliticaMigratoria/Boletines_Estadisticos>.

²³ Kanta Kumari Rigaud, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Jonas Bergmann, Viviane Clement, Kayly Ober, Jacob Schewe, Susana Adamo, Brent McCusker, Silke Heuser, et Amelia Midgley, « Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration » (Washington, DC: Banque mondiale, 2018).

²⁴ Justin Moat, Jenny Williams, Susana Baena, Timothy Wilkinson, Tadesse W. Gole, Zeleke K. Challa, Sebsebe Demissew, et Aaron P. Davis, « Resilience potential of the Ethiopian coffee sector under climate change », *Nature Plants* 3, art. 17081 (2017).

²⁵ Michon Scott, « Climate & Chocolate », 10 février 2016, sur le site web de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) disponible sur <<https://www.climate.gov/news-features/climate-and/climate-chocolate>>, citant Peter Läderach, A. Martinez-Valle, G. Schroth, et N. Castro, « Predicting the future climatic suitability for cocoa farming of the world's leading producer countries, Ghana and Côte d'Ivoire », *Climatic Change* 119, no. 3-4 (2013), 841-854.

²⁶ « Food Security and Climate Change Assessment: Sudan », Programme Alimentaire Mondial, décembre 2016.

²⁷ Ibid, 37.

²⁸ ONU Migration, *Migration Initiatives 2015: Regional Strategies* (Genève: OIM, 2014). Voir également Schuyler Null and Lauren Herzer Risi, « Navigating Complexity: Climate, Migration, and Conflict in a Changing World », Discussion Paper, Woodrow Wilson International Centre for Scholars (novembre 2016). Voir également Sebastian van Baalen et Malin Mobjörk, « A coming anarchy? Pathways from climate change to violent conflict in East Africa » (Stockholm: Stockholm University, 2016).

²⁹ Christian Nellemann, R. Henriksen, Riccardo Pravettoni, D. Stewart, M. Kotsovou, M.A.J. Schlingemann, Mark Shaw et Tuesday Reitano, eds., « World atlas of illicit flows. A RHIPTO-INTERPOL-GI Assessment » (Oslo: RHIPTO Norwegian Center for Global Analyses, 2018), 78.

³⁰ Nellemann et al., 79.

³¹ Nellemann et al., 92.

³² « In Libya, ISIS Is Using Human Trafficking to Finance Its Activities », Al Shahid, 11 février 2018. Nellemann et al., 79. Mark Micallef, « The Human Conveyor Belt : Trends in human trafficking and smuggling in post-revolution Libya, The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Mars 2017), 35-36. Voir également « ISIS in Action: October 25, 2016 », Site web Eye on ISIS in Libya, disponible sur <<http://eyeonisisinlibya.com>>. Voir également « Islamic State militants 'smuggled to Europe' », BBC, 17 mai 2015. Voir également « Libya: a growing hub for Criminal Economies and Terrorist Financing in the Trans-Sahara », Policy Brief, The Global Initiative against Organized Crime, 11 mai 2015.

³³ Nellemann et al., 79.

³⁴ OCDE, « Flux financier illicites: L'economie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest » (Paris: OCDE, 2018).

³⁵ Aamna Mohdin, « The economics of human smuggling makes it nearly impossible to stop », Quartz, 18 août 2018.

³⁶ Micallef. Voir également Rebecca Radcliffe, « Refugees at high risk of kidnapping in Horn of Africa, research reveals », *Guardian*, 9 janvier 2019.

³⁷ « Human Trafficking and Smuggling on the Horn of Africa-Central Mediterranean Route », Sahan Foundation and IGAD Security Sector Program (février 2016), 4.

³⁸ Mark Shaw et Fiona Mangan, « Illicit Trafficking and Libya's Transition: Profits and Losses », *Peaceworks* No. 96 (Washington, DC: USIP, 2014).

³⁹ Internal Displacement Monitoring Centre, « Africa Report on Internal Displacement » (décembre 2017), 13.

⁴⁰ Banque mondiale, « Forcibly Displaced: Toward a Development Approach Supporting Refugees, the Internally Displaced, and Their Hosts » (Washington, DC: Banque mondiale, 2017), 25.

⁴¹ Tariq Khokhar, « Chart: Most Refugees Don't Live in Camps », World Bank Data Blog sur le site web de la Banque mondiale, disponible sur <<http://blogs.worldbank.org/opendata/chart-most-refugees-dont-live-camps>>.

⁴² Cadre de politique de Migration pour l'Afrique, Conseil Exécutif de l'Union africaine, Neuvième Session Ordinaire, 25-29 juin 2006, Banjul, Gambie (EX.CL/276(IX)) et Position Africaine commune sur la migration et le développement, Conseil exécutif de l'Union africaine, neuvième session ordinaire, 25-29 juin 2006, Banjul, Gambie, (EX.CL/277(IX)).

⁴³ Visa Openness Index, « Africa Visa Openness Report 2016 » (Abidjan: Banque africaine de développement, 2017), 20.

⁴⁴ Roni Amit, « Queue Here for Corruption: Measuring Irregularities In South Africa's Asylum System », Lawyers For Human Rights and The African Centre For Migration & Society (juillet 2015), 23.

⁴⁵ Landry Signé, « Africa's big new free trade agreement, explained », Monkey Cage (blog), *Washington Post*, 29 mars 2018.

⁴⁶ Operations: Funding Instruments site web du Processus de Khartoum, disponible sur <<https://www.khartoumprocess.net/operations/36-the-eu-emergency-trust-fund-for-africa-eutf>>.

⁴⁷ « Migration through the Mediterranean: Mapping the EU Response », Site web du European Council on Foreign Relations, disponible sur <https://www.ecfr.eu/specials/mapping_migration#>.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ John Ashworth, « Is the EU Financing Genocide in Sudan? » Roving Bandit (blog), 27 septembre 2016. Voir également « EU denies funding Sudanese militia to combat illegal migration », *Sudan Tribune*, 6 septembre 2016.

⁵⁰ « Sudan says it is combating illegal migration 'on behalf of Europe' », *Sudan Tribune*, 30 août 2016.

⁵¹ « 'Detained and dehumanised' Report on human rights abuses against migrants in Libya », United Nations Support Mission in Libya and Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, 13 décembre 2016.

⁵² Charles Heller, Lorenzo Pezzani, Itamar Mann, Violeta Moreno-Lax, et Eyal Weizman, « 'It's an Act of Murder': How Europe Outsources Suffering as Migrants Drown », *New York Times*, 26 décembre 2018.

⁵³ Jérôme Tubiana, Clotilde Warin, et Gaffar Muhammad Saeneen, « Multilateral Damage: The impact of EU migration policies on central Saharan routes » (La Haye: Clinengdael Institute, 2018), 36-53. Voir aussi Anne Koch, Annette Weber, Isabelle Werenfels, eds., « Profiteers of Migration? Authoritarian States in Africa and European Migration Management », *SWP Research Paper 4* (Berlin: Stiftung Wissenschaft und Politik, 2018). Voir également Owen Bowcott, « ICC submission calls for prosecution of EU over migrant deaths », *Guardian*, 2 juin 2019.

⁵⁴ Alexander Betts, « Comprehensive Plans of Action: Insights from CIREFCA and the Indochinese CPA », *New Issues in Refugee Research Working Paper* No. 120 (Genève: UNHCR, 2006).

⁵⁵ W. Courtland Robinson, « The Comprehensive Plan of Action for Indochinese Refugees, 1989-1997: Sharing the Burden and Passing the Buck », *Journal of Refugee Studies* 17, no. 3 (Oxford: Oxford University Press, 2004), 326.

⁵⁶ « MERCOSUR Residence Agreement », Base de données de bonnes pratiques, pages web sur les politiques de migration et les programmes de l'Organisation internationale du Travail disponible sur : <https://www.ilo.org/dyn/migpractice/migmain.showPractice?p_lang=en&p_practice_id=187>.

⁵⁷ Diego Acosta, « Free Movement in South America: The Emergence of an Alternative Model? » Migration Policy Institute (23 août 2016).

⁵⁸ Voir Peace Chiu and Jeffie Lam, « Philippines delays ban on exterior window cleaning after Hong Kong government plea », *South China Morning Post*, 14 octobre 2016.

⁵⁹ Voir les pages web « Lieux d'intervention » et « Nos casques bleus » sur le site web sur le site de Nations Unies, Maintien de la paix disponible sur <<https://peacekeeping.un.org/fr>>. Voir aussi site web AMISOM disponible sur <<http://amisom-au.org>>. Voir également « Multinational Joint Task Force (MNJTF) against Boko Haram » sur la page web projets du site web Africa-EU Partnership disponible sur <<https://www.africa-eu-partnership.org>>.

⁶⁰ Charles T. Call, « International Anti-Impunity Missions in Guatemala and Honduras: What Lessons for El Salvador? CLALS Working Paper Series No. 21 (Washington, DC: American University, 2019).

⁶¹ Voir Mohamed Djirdeh Houssein, « Somalia: The Experience of Hawala Receiving Countries », dans *Regulatory Frameworks for Hawala and Other Remittance Systems* (Washington, DC: FMI, 2005), 87-94; «The role of Hawala and other similar service providers in money laundering and terrorist financing », Rapport du Groupe d'action financière (GAFI) (Paris:GAFI, 2013); et FATF-GIABA-GABAC, «Terrorist Financing in West and Central Africa» (Paris: GAFI, 2016).

⁶² « UNHCR appeals for more resettlement, end to detention as Libya evacuations near 2,500 », Communiqué de presse de l'UNHCR, 23 novembre 2019. Voir également Adam Nossiter, «At French Outpost in African Migrant Hub, Asylum for a Select Few », *New York Times*, 25 février 2018.

⁶³ Stephen Commins, « De la fragilité urbaine à la sécurité urbaine », *Bulletin de la sécurité africaine* No. 35 (Washington, DC: CESA, 2018).

À PROPOS DE L'AUTEUR

Wendy Williams est chargée de recherche adjointe au Centre d'études stratégiques de l'Afrique à Washington, DC. Sa recherche porte sur le déplacement forcé et les flux migratoires, les organisations extrémistes violentes, les transferts financiers illicites et le droit humanitaire international.

CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Kate Almquist Knopf, Directrice
National Defense University
Fort Lesley J. McNair
Washington, DC 20319-5066
+1 202-685-7300
www.africacenter.org/fr

RAPPORTS D'ANALYSE DU CESA

Joseph Siegle, Ph.D.
Directeur de la recherche
sieglej@ndu.edu
+1 202-685-6808



CENTRE D'ÉTUDES
STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE